

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

REVUE CANADIENNE

REVUE CANADIENNE

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES,
ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

TOME ONZIÈME

In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas
ST. AUGUSTIN.

MONTREAL,
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR E. SENÉCAL,
Nos. 6, 8 et 10 Rue Saint Vincent.

1874



UN MARIAGE POUR L'AUTRE MONDE.

I.

Bien peu le savent sans doute : la nuit du 23 mars de l'an de grâce 1720 fût sombre, froide et pluvieuse, comme une triste nuit du temps le plus rigoureux de l'hiver. Or, tandis que les toits inondés ruisselaient sous les flots de l'averse, et que ceux-ci, comme des torrents qui se précipitent, balayaient la fange des rues et la charriaient dans les eaux jaunâtres de la Loire, quelques pièces d'artillerie, précédant un lourd carosse qu'escortaient plusieurs milliers de soldats, cavaliers et fantassins, entrèrent cette nuit là, comme en pays conquis, dans la ville de Nantes.

Cette invasion nocturne de canons, de bêtes et de gens, ne fut pas néanmoins soupçonnée par les habitants des maisons devant lesquelles elle passa. Le bruit des pas des chevaux et des hommes, le retentissement des roues s'éteignirent dans les clapotemens de l'ondée et dans les incessantes raffales de la bise qui faisaient crier les enseignes sur leurs tringles de fer et trembler le vitrail des fenêtres dans ses losanges de plomb.

Le formidable cortège se dirigea vers le château déjà rempli de troupes, et dont les canons braqués contre la ville la menaçaient continuellement. Dans le fond noir de l'horizon, certains points lumineux qui constellaient la plate-forme, prouvaient que la nuit aussi bien que le jour, les canonniers veillaient mèche allumée à côté de leurs pièces.

Ce renfort d'artillerie et de soldats venait là pour appuyer, si besoin était, avec le fer et avec le feu, les arrêts rendus par la chambre souveraine, dite *royale* ou *ardente*, qui tenait à Nantes ses

grands jours. Le tribunal extraordinaire avait été convoqué en cette ville par le régent, pour juger au criminel quantité de gentilshommes attachés au parti du parlement de Bretagne. Il y avait tout lieu de croire qu'on se préparait à être peu ménager de vieux sang breton et de nobles têtes ; car dans le lourd carosse entouré, précédé et suivi, ainsi qu'il a été dit plus haut, se prélassaient trois exécuteurs de la haute justice, choisis parmi tous ceux de France qui savaient le plus dextrement faire d'un homme un cadavre.

Nous avons avancé que la voiture et sa sinistre escorte avaient traversé la ville sans exciter l'attention des habitants, attendu les mille autres bruits qui dominaient celui-là. En ceci nous faisons erreur.

Au plus haut étage d'une maison qui se trouvait sur la route directe du château de Nantes, quelqu'un avait veillé toute la nuit, écoutant au dehors et se rendant bien compte de ce qui s'y passait. Donc, rien ne lui avait échappé : ni le plus léger frôlement des baïonnettes qui venaient à se rencontrer dans l'ombre, durant la marche des piétons, ni même le son mat que produit le canon des pistolets dansant, à chaque pas du cheval, dans l'arçon de la selle.

Au jour naissant, l'écouteur, qui jusqu'alors s'était tenu clos et immobile dans sa mansarde, se hasarda à soulever la fenêtre-lucarne percée dans la pente du vieux toit, et la tête nue d'un jeune homme apparut à l'ouverture du galetas.

Toutes les maisons voisines étaient muettes et fermées. L'heure du réveil n'avait pas encore sonné pour la partie laborieuse de la population nantaise ; seulement, dans la rue, circulaient quelques rares campagnards, qui en sabots, qui à califourchon sur leurs ânes, les bonnes gens s'en allaient matineusement porter les provisions au marché de la ville.

Bien que le timide observateur posté là-haut, près du pignon de la maison, n'eût à redouter aucun regard indiscret, cependant il examinait tour à tour avec terreur l'une et l'autre des maisons qui l'environnaient, comme si, à chacune de leurs ouvertures, avait dû briller les deux yeux d'un espion. Au moindre bruit entendu ou seulement soupçonné, il rentrait sa tête en arrière, de même que fait un nageur, qui plonge pour ne pas être vu ; puis, sa crainte dissipée, il revenait à son poste d'observation.

Le visage de ce jeune homme unissait à un caractère mâle assez de distinction pour qu'il fût réellement étrange qu'une fenêtre si haut placée et si plébéienne servit de cadre à une si noble physionomie. Certes, elle était bien dépaysée là-haut l'élégante figure du jeune homme ; car, même à son étage d'honneur, cette mesure n'eût pas été digne de loger un homme de qualité.

C'était une chétive maison, déjà vieille en ce temps-là, et qui pourtant, de nos jours, est encore debout. Elle est située au coin de la rue de la Poissonnerie. L'exhaussement progressif du quai Bouffay a comme enfoncé dans le sol sa partie inférieure, de sorte que, pour arriver à ce qui fut autrefois le rez-de-chaussée, il faut descendre maintenant plusieurs degrés de pierre. C'est un marchand de bric-à-brac qui occupe aujourd'hui cette sorte de caveau. A l'époque dont nous parlons, il servait de magasin à un pauvre cordier nommé Laurent le Palet, du nom de son village. Pour parvenir chez le cordier, il fallait avoir soin de baisser la tête, autrement on se serait heurté de front à l'encorbèlement du premier étage, qui s'incline sur la rue comme dans les figures décrépites, le nez sur le menton. Cette maison, cuirassée d'ardoises de pied en cap, tel qu'un immense caïman dans sa robe d'écaillés, semble prolonger son toit sur toutes ses faces. C'est sans doute à cette solide carapace et à son enfoncement en terre qu'elle doit sa longévité, qui en a fait une des plus curieuses misères du vieux quartier de Nantes.

Celui qui faisait son inspection par-dessus les toits semblait avoir un double motif de préoccupation et d'inquiétude. A peine avait-il jeté un coup-d'œil furtif vers la rue, qu'il regardait avec empressement en arrière dans l'intérieur de ce réduit. A l'expression anxieuse qu'offrait son visage quand ses regards se portaient au dehors, succédait une teinte d'affliction douce et pour ainsi dire caressante aussitôt qu'il tournait les yeux du côté de la mansarde. Il contemplait, avec une indicible expression de pitié et de tendresse, un autre jeune homme étendu et dormant tout habillé sur un mince matelas placé dans le coin le plus obscur du logis. Le dormeur était vêtu de riches habits qui trahissaient le gentilhomme, tandis que son camarade de chambrée, à figure si distinguée cependant, portait un simple costume de matelot.

Au soin que prenait ce dernier de ne faire aucun bruit qui pût troubler le sommeil de l'autre, à la façon compatissante et affectueuse avec laquelle il le regardait dormir, le matelot semblait lui dire :

—Repose, brave jeune homme, tu te réveilleras toujours trop tôt !

La pluie avait cessé ; mais le jour se levait froid et chargé d'en-nuis. En ce moment un détachement de trainards qui faisait partie de la troupe arrivée durant la nuit vint à passer devant la maison. Le pas des soldats rendu plus lourd par la fatigue et par la difficulté de la marche sur le pavé glissant, fit tressaillir l'observateur.

Au lieu de suivre du regard la troupe retardataire, il dirigea attentivement ses yeux sur son compagnon, et tant que dura le bruit, on eût dit qu'un poids opprimeait sa poitrine et faisait obstacle à sa respiration. Ce fut seulement quand le jeune matelot eut la certitude que les soldats étaient à longue distance de la maison qu'il osa respirer.

Alors il dit en lui-même :

—Au moins il ne les a pas entendus ! il a dormi toute la nuit : c'est fortune que le sommeil nous vienne quand nous n'avons plus à espérer de bonheur que dans nos rêves.

Cependant, accablé à son tour par la fatigue d'une longue veillée, il tomba sur la seule chaise qu'il y eût dans la mansarde ; ses paupières appesanties se fermèrent, et bientôt il s'endormit. Mais son sommeil était si peu profond, qu'au moindre mouvement que faisait le jeune gentilhomme sur sa pauvre litière, soudain l'autre ouvrait les yeux et interrogeait avec inquiétude tout ce qui l'entourait.

Le jour croissait, et avec lui le nombre des passants qui parcouraient les rues. Les portes s'ouvraient de toute part pour livrer sortie aux ménagères qui allaient faire emplette de provisions pour la journée et aux gens du menu peuple qui se rendaient à leurs travaux respectifs. Enfin les bourgeois commencèrent aussi à circuler au milieu de cette multitude. Ceux-ci avaient un air contraint, mystérieux, affairé. On s'abordait en secret, on se parlait à l'oreille ; puis chacun continuait sa route après un court échange de nouvelles qui allongeait les visages, attristait les yeux, et faisait ici pâlir d'effroi, là, rougir de colère.

Le matelot, ou soi-disant tel, avait donc cédé au besoin de prendre un peu de repos ; il fut brusquement tiré de son assoupissement par le roulement du tambour auquel succédèrent trois appels de la trompette.

Il se leva, et revint se placer à la lucarne du taudis.

Dans le carrefour voisin, positivement en face du vieux pignon, se tenait le juré-crieur de la ville, campé fièrement sur son cheval cagneux, avec cette attitude magistrale que donne à tout petit officier public l'importance d'une grave mission. Au bruit du tambour et de la trompette le populaire était venu se ranger en foule autour de lui. Quand le triple appel voulu par la loi eut cessé, le juré-crieur déploya solennellement un parchemin ; puis d'une voix traînante, il lut le préambule suivant :

“ Arrêt de la chambre de justice établie à Nantes par lettres patentes du roi.”

Cet arrêt, dont nous dirons seulement la substance, se composait de deux articles.

Par le premier, il était défendu aux bourgeois de la ville de sortir de leurs maisons durant le jour, à moins d'une absolue nécessité, et, cette nécessité justifiée, ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, se montrer dans les rues après huit heures du soir.

Le second article ordonnait, sous peine de la vie, à quiconque aurait retiré chez soi quelqu'un des gentilshommes séditieux ou rebelles, d'aller en faire sa déclaration à M. Honoré Fauvel, conseiller au parlement, lequel avait été adjoint aux membres de la chambre ardente, pour activer l'instruction et diriger les poursuites.

Toujours l'oreille au guet, du haut de la mansarde, le matelot ne perdit pas un mot de cet arrêt qui jetait la consternation dans l'auditoire du crieur de la ville. Ce dernier, après avoir lu ces dispositions générales, proclama la liste des gentilshommes supposés coupables du crime de lèse-majesté au premier chef. La justice avait déjà mis la main sur trois d'entre eux : c'étaient le marquis de Pontcallec, Ducouédic, le chevalier de Talhouet. Ceux que les juges et les bourreaux réclamaient encore étaient au nombre de dix-neuf.

Quand le crieur public qui poursuivait, au milieu d'un silence de mort, la lecture de la liste fatale, prononça le nom du chevalier de Rosemadec, alors l'observateur de la lucarne tressaillit involontairement, comme s'il n'eût pas été maître de ne pas répondre à cet appel ; mais, presque aussitôt, un léger sourire effleura ses lèvres ; il jeta les yeux sur son costume et se railla tout bas de ce moment d'oubli. Un instant après, ce fut le nom du vicomte de Montlouis que ce même homme jeta à la foule terrifiée. Soudain, le matelot ferma la fenêtre et se tourna rapidement vers son camarade de chambrée pour s'assurer qu'il n'avait rien entendu. Ce mouvement fut exécuté avec tant de précipitation, que le châssis de la croisée ne retomba pas sans bruit dans la coulisse. Le dormeur se réveilla.

—Eh bien ! qu'est-ce que c'est ? qui m'appelle, chevalier ?

—Personne, vicomte, répondit l'autre qui s'était prestement approché du lit en faisant grand bruit dans la mansarde pour distraire la préoccupation de son ami. Puis, d'un ton étourdi, il continua : C'est ce diable de châssis que j'ai eu la maladresse de laisser tomber sur mes doigts.

—Vraiment ! répliqua le vicomte de Montlouis se levant à demi sur son séant ; alors, tu dois beaucoup souffrir, puisque tu m'as appelé. Voyons, montre-moi la blessure...

Et comme le matelot, embarrassé dans le mensonge, au lieu d'avancer sa main la cachait, son compagnon reprit en souriant :

— Va, mon pauvre ami, tu ne me donneras pas le change ! j'ai parbleu bien entendu mon nom, et ce n'est pas de ta bouche qu'il est sorti, j'en suis sûr.

Alors se levant tout à coup de ce lit sur lequel il s'était jeté la veille sans quitter ses vêtements, il marcha vers la fenêtre et continua :

— Tiens, Rosemadec, c'est là, dans la rue, au milieu de cette foule, qu'on a prononcé mon nom, et celui qui m'a nommé tout à l'heure c'est cet individu vêtu de noir qui, en ce moment, harangue le peuple. Ose me dire le contraire.

Rosemadec prit les mains de Montlouis, les pressa, et ne répondit rien.

— Je t'en veux, poursuivit le vicomte ; tu me fais des mystères, à quoi bon ? Suis-je donc un enfant que l'on redoute d'effrayer ? En m'engageant dans cette lutte, j'ai dû en prévoir toutes les chances. Je sais ce que j'ai fait et ce qui nous attend. Tu ne m'as jamais bien connu, chevalier, si tu penses ne pas me voir aussi ferme sous le fer du bourreau que j'eusse été ardent contre la mousqueterie, sur un champ de bataille.

Rosemadec, effaçant avec effort le sombre de son visage et essayant de donner à sa voix une assurance qui n'était pas dans son cœur, répartit :

— Laisse-là le bourreau et son lugubre attirail ; rien n'est désespéré : messieurs de la chambre ardente ne nous tiennent pas encore !...

— Oui, continue ton jeu, répliqua le vicomte, efforce-toi bien de me bercer d'illusions que tu ne peux avoir toi-même. Te flattes-tu de me faire croire que nous ne sommes pas traqués comme des bêtes fauves ? penses-tu que nous ne devons pas être découverts tôt ou tard chez le brave homme qui nous a donné asile ?

— Parbleu oui, j'y compte bien.

— Non, tu n'y comptes pas ! non, tu n'espères plus rien ! riposta Montlouis, et en ceci, tu as raison, car ce serait une folie que de prétendre maintenant au bonheur d'échapper à nos ennemis. Ecoute : durant la nuit, quand tu prêtai l'oreille à l'artillerie qui passait sur le quai...

— Quoi ! tu as entendu, interrompit le chevalier de Rosemadec ?

— Sans doute ; les chevaux et les caissons faisaient un assez beau tapage pour cela.

— Et tu n'as pas bougé ? ajouta son ami.

— Par égard pour ta sollicitude inutile, répondit le vicomte. Je

me disais : ce pauvre garçon se donne tant de mal pour que je ne m'aperçoive pas de ce qui le tient éveillé ; il fait tant de vœux pour mon sommeil, qu'il y aurait cruauté à lui laisser connaître que je ne suis pas plus sourd aux bruits qui le font tressaillir. Ainsi, tu le vois, je l'ai rendu la politesse : j'ai trompé le trompeur, et j'ai fait semblant de ronfler.

—Digne ami ! dit Rosemadec.

Et les deux amis, cédant au même élan du cœur, se tinrent un moment embrassés.

—D'ailleurs, poursuivit Montlouis, se tournant vers la fenêtre et désignant la rue au chevalier, alors même que je n'aurais pas entendu la proclamation de cet homme noir, il me suffirait de voir l'air consterné de ses auditeurs, et l'empressement que met chacun à rentrer chez soi, pour deviner qu'on vient de lire à ces braves gens un arrêt qui défend de sortir de sa maison. Ce n'est pas ce qui contrarie le plus nos desseins, ajouta galement le vicomte, car voilà vingt ans que nous exécutons avec fidélité l'ordonnance qui vient d'être rendue ; mais ce même arrêt, je le sais aussi bien que toi, ne se borne pas à gêner la libre circulation des bourgeois ; c'est à leurs sentimens d'humanité qu'il porte aussi atteinte. Il associe nos protecteurs à notre mauvais sort, et, de par la loi, maintenant, nous sommes devenus des hôtes dangereux. Au rebours du mancenilier qui tue ceux qu'il abrite, c'est nous qui apportons la mort à l'homme qui nous a offert un refuge.

—Et il serait indigne de nous d'exposer plus longtemps ce brave ouvrier à la colère de messieurs les gens du roi. N'est-ce pas là ce que tu veux dire Montlouis ? demanda Rosemadec.

—Positivement, chevalier, et si tu penses comme moi, ce soir, à la nuit tombante, sans prévenir notre généreux cordier, nous partirons à la garde de Dieu.

—C'est chose convenue, ajouta l'autre ; une fois dehors, si on nous arrête, comme le pavé de la rue appartient à tout le monde, nous ne compromettrons personne.

Cela fut dit par Rosemadec avec une sorte de joyeuse résolution ; mais aussitôt comme le flot qui retombe, il répéta en soupirant :

—Nous, arrêtés ! condamnés !... Ami, j'avais rêvé un dénoûment meilleur.

—Moi de même, reprit Montlouis d'un air tout résigné ; mais, que veux-tu ? il n'y a pas que d'heureuses chances au jeu ; il faut prendre les cartes telles que le hasard nous les donne ; l'honneur ne consiste pas à gagner, mais à jouer loyalement la partie.

—Et nous l'avons perdue ! Montlouis.

—Cela devrait être, chevalier ; perdue, c'est ce qui arrive presque toujours au plus honnête ; la défaite est souvent le partage des plus courageux. Eh bien ! soit ! du moins, pauvres gentilshommes bretons que nous sommes, on ne pourra pas dire que c'est l'ambition qui nous a mis les armes à la main : c'est le devoir. Je me souciais fort peu, et toi aussi, que Philippe V, roi d'Espagne, devint régent de France. La duchesse du Maine, le cardinal Alberoni, le prince de Cellamare et ce duc d'Ormont, qui devait débarquer une flottille sur nos côtes, tous ces gens-là, tous nos chefs enfin, est-ce que nous les connaissons seulement ? Ils s'imaginent que ce sont leurs projets, leurs jalousies et leurs haines que nous voulions servir ; c'étaient notre foi, notre honneur, nos privilèges que nous cherchions à défendre. Avions-nous tort ? Non ; dussions-nous y périr, il fallait le tenter.

En parlant de la sorte, le vicomte redressait la tête et sa voix, malgré lui, devenait éclatante. Ses yeux étincelants allaient demander au regard sympathique de Rosemadec le témoignage que leurs deux cœurs, pleins de la même pensée, battaient à l'unisson, et que ce que l'un exprimait avec chaleur, l'autre le ressentait avec violence.

—Notre foi ! poursuivait Montlouis, n'est-elle pas en danger sous le gouvernement d'un régent qui l'outrage tous les jours avec des roués ? N'est-ce pas déshonorer la religion, attenter à la sainte majesté de l'église que de nommer un abbé Dubois archevêque de Cambrai, à la sollicitation du roi d'Angleterre ? Un souverain étranger, un roi protestant dispose chez nous de l'héritage de Fénelon ! Connais-tu rien de plus monstrueux, Rosemadec ? Voilà ce que le régent a fait pour la religion. J'ai parlé de notre honneur mis en péril ; notre honneur en a-t-il eu plus de souci ? Non, certes ; il a laissé la cupidité et tous les vices honteux s'en graisser effrontément des dépouilles de la France ; il a livré la fortune publique à un aventurier d'Ecosse, et, le sais-tu bien, ami ? alors que les députés de notre noblesse allaient, la rougeur au front, exposer au régent que la moitié des gentilshommes de Bretagne étaient réduits à la mendicité, sais-tu qu'en ce moment où de nobles races s'éteignaient dans les horreurs de la misère sans que le chef de l'état daignât les secourir—l'insolent financier, auteur de toutes les infortunes du pays, achetait le domaine de la marquise de Beuvron, le marquisat de Rosny au duc de Sully ; au prince de Carignan, l'hôtel de Soissons et au comte d'Evreux la principauté de Tancarville ! Les privilèges de notre province ont-ils été mieux respectés que notre honneur ? Qui oserait le prétendre. On a baillonné notre parlement, on a dissous l'assemblée des états de

Bretagne ; on a traité comme rebelles les gentilshommes jaloux de faire respecter les droits qu'ils tenaient de Dieu et du roi, et quant aux conseillers qui ont eu le courage de parler au nom de la justice, on a payé de l'exil leurs justes remontrances.

—Il en est un de ces conseillers, observa Rosemadec avec un amer sourire, qui n'a point eu le déplaisir, c'est à-dire la gloire de partager la disgrâce de ses collègues. Celui-là, au contraire, est l'objet des faveurs de la cour et, seul entre tous les autres, il a mérité d'être choisi comme membre ou plutôt comme pourvoyeur de cette terrible chambre ardente qui nous poursuit avec tant d'acharnement.

—Tu veux parler de maître Honoré Fauvel, reprit le vicomte ; Fauvel ! répéta-t-il avec dédain, pour l'honneur du parlement de Bretagne, je voudrais pouvoir l'oublier. Et cependant il a su mériter une telle réputation d'honnête homme qu'aujourd'hui même la voix publique, tout en le réprouvant, la lui conserve encore.

—Oui, on le dit intègre, cet homme, ajouta Rosemadec ; on le dit convaincu de la nécessité de punir.

—Mais, objecta Montlouis, le fou furieux qui égorge ses fils sous prétexte d'envoyer au ciel des âmes innocentes, est convaincu aussi de la sainteté de son action ; mais le tigre que son instinct précipite sur le voyageur, est convaincu de son droit de répandre le sang. Cependant on enchaîne le fou, on abat le tigre ; malheur donc à Fauvel s'il fait tomber nos têtes. Ne dût-il survivre qu'un seul de tous ceux dont son inflexible rigueur demande la perte ; oui, malheur à lui, Rosemadec, le sang paiera le sang, et celui-là vengera tous les autres !

—Bien dit ! s'écria le chevalier, cédant à l'exaltation de son ami.

—Quoiqu'il arrive, reprit le vicomte d'un air plus grave, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir et je ne me repens de rien. Je conspirais, il est vrai, mais c'était pour Dieu, pour mon pays et pour notre liberté. On ne saurait se sacrifier pour de plus nobles causes. Tout est donc pour le mieux dans ce que nous avons tenté et dans ce qui nous attend ; car vainqueurs, nous empêchions le mal ; vaincus, nous ne le verrons pas.

—Alors pourquoi nous soustraire à nos ennemis, autant valait se laisser prendre par eux ; nous aurions eu jusqu'à la fin le plaisir de les braver en face, observa Rosemadec.

—Tu as raison, dit l'autre, quand nous ne pouvons plus défendre nos frères d'armes, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de partager leur sort.

—Il est encore temps, répliqua le chevalier.

—Allons les rejoindre ! riposta bravement Montlouis, ce leur sera une bonne aubaine que d'avoir à fêter notre bienvenue.

Et, tout plein des idées qui bouillonnaient dans sa tête, le vicomte marcha résolument vers la porte.

Rosemadec, entraîné par le même enthousiasme, suivit son ami ; mais quand ils furent à deux pas de cette porte, l'un et l'autre s'arrêtèrent simultanément et se regardèrent avec hésitation.

—Et ta sœur, dit le vicomte, tu n'y penses donc pas ?

—Tu oublies ta mère ! répartit le chevalier.

Ainsi rappelés mutuellement au double souvenir d'une sainte affection, les deux amis sentirent s'éteindre l'exaltation dont ils venaient d'être saisis ; ils comprirent qu'ils n'avaient pas le droit d'avancer l'heure du sacrifice.

—Au même instant une clé qui grinça dans la serrure les fit tressaillir.

Les réfugiés de la vieille maison du cordier étaient à chaque instant sous le coup d'une surprise, et maintenant elle leur paraissait imminente, car ils n'avaient pas entendu gratter par deux fois à la porte, comme le devait faire leur hôte pour annoncer sa présence.

Donc ils tremblèrent, non pas pour eux-mêmes, mais pour ces deux êtres dont la pensée venait de les rattacher à la vie.—La peur n'est pas toujours l'amour de soi.

Le ressort du pêne, mis en jeu sous l'effort de la clé, céda, et la porte de la mansarde s'ouvrit.

II.

Le frisson répulsif dont le plus brave ne peut se défendre au premier coup de l'horloge sonnant une heure fatale, avait saisi les deux amis au bruit de la clé tournant dans la serrure, mais le frisson s'arrêta soudain ; la sécurité fut rendue aux prisonniers à l'aspect de la bonne figure qui se montra sur le seuil de la porte ouverte.

Au lieu de l'inconnu redoutable qu'ils s'attendaient à voir entrer dans la mansarde, ce fut Laurent, dit le Palet, leur hôte, qui s'offrit aux regards de Montlouis et de Rosemadec.

Le brave jeune homme, —car le cordier était un jeune artisan, —paraissait fort préoccupé. Ceci expliqua à ses protégés comment il avait négligé de faire entendre le grattement préalable par lequel il les avertissait de sa venue. Le vicomte et le chevalier échangèrent entr'eux un sourire, provoqué par la puerilité de leur

fausse peur ; puis, suivant l'usage de chaque matin, ils tendirent cordialement la main à Laurent. Celui-ci ne vit pas ou feignit de ne pas voir ce geste de bonjour amical, auquel il répondait d'ordinaire avec le plus vif empressement et par les paroles les plus encourageantes.

La tête basse, les yeux inquiets, le front soucieux, il posa sur la table les provisions du matin, qu'il venait d'apporter dans un panier couvert. Il mettait à remplir ce soin une sorte d'activité maladroite qui ne lui était pas habituelle ; aussi n'échappa-t-elle point aux habitants de la mansarde. Ils s'entre-regardèrent, et leur regard voulait dire :

— Le digne garçon a entendu proclamer l'arrêt de la chambre royale et il se tourmente à la fois de notre sort et du sien."

Cependant le cordier achevait de mettre le couvert et il garnissait la table avec une profusion et une recherche inaccoutumées.

Le déjeuner qu'il servait journellement à ses hôtes ne ressemblait pas, tant s'en faut, à celui qu'il préparait maintenant pour eux, mais toujours en gardant le même silence. Quand les deux amis, qui suivaient avec curiosité tous ses détails, se furent un peu remis de leur surprise. Montlouis, prenant enfin la parole, demanda :

— Est ce donc fête aujourd'hui, maître Laurent, que vous vous mettiez en si grands frais pour nous ?

— Oui, dit-il d'une voix sourde, c'est fête chez moi, messieurs.

Et, à son tour, interrogeant les réfugiés, il ajouta :

— Vous n'avez donc rien entendu, cette nuit ?

— Si fait, répliqua Rosemadec, supposant que leur protecteur voulait parler du passage des troupes, et ne comprenant pas comment ce surcroît de danger pouvait être considéré comme un prétexte de fête par l'homme qui les hébergeait.

— Puisque le bruit d'en bas a monté jusqu'à vous, poursuit le cordier, je n'ai pas besoin de vous dire qu'Agnès Laurent, ma femme, a grandement souffert cette nuit. Grâce à Dieu, j'ai un fils ! messieurs, acheva-t-il en levant pour la première fois, depuis son entrée, les yeux sur les deux gentilshommes.

— En ce cas, salut au nouvel arrivant ! dit Montlouis.

— Je le proclame un digne chrétien, s'il ressemble à son père, ajouta Rosemadec.

A ces mots Laurent baissa de nouveau la tête et on le vit tressaillir.

— Mais, sainte croix du Seigneur ! reprit le vicomte, qu'avez-vous donc, maître Laurent ? on croirait que vous êtes honteux de votre bonheur et que cette naissance vous met martel en tête.

—Oh ! ne dites pas cela, messieurs, interrompit vivement le cordier. Si mes paroles et si ma façon d'être ont cette signification, je suis bien coupable ; car j'offense la vertu même.

—Mais vous nous permettrez bien d'être quelque peu surpris de ce qu'un si heureux événement ne vous met pas mieux en joie.

—De la joie ! répéta Laurent, de la joie ! ah ! j'en ai autant que le cœur d'un homme puisse en contenir. Tenez, voyez si je mens.

Et cette fois il leur montra un visage moins sombre et des yeux pleins de larmes.

—Je pleure, continua-t-il, c'est d'ivresse, entendez-vous bien ! C'est si naturel !.. Après quatre ans de mariage ! quand on désespérait d'avoir jamais des enfants ; quand on a si longtemps jaloué le bonheur des autres...

—Il y a de quoi devenir fou, n'est-ce pas ? et je l'ai, etc... oui, que Dieu me pardonne, j'ai été fou !

Ce fut d'une voix étouffée qu'il prononça ces derniers mots. De ses deux points fermés il se pressa la poitrine comme si une angoisse intérieure démentait ses paroles ; le jet de lumière qui avait brillé un moment dans ses yeux s'éteignit, et son regard prenant tout à coup l'expression de la honte et de la désolation s'abaissa vers la terre.

—Voilà un homme à qui le bonheur ne vaut rien, pensa Montlouis, il le rend trop triste.

—Il nous a reçu bien plus joyeusement que cela quand nous sommes venus lui demander un asile, se dit Rosemadec, et cependant notre arrivée devait lui causer plus d'embarras que celle de son fils.

En effet, l'accueil de Laurent le Palet aux deux gentilshommes fugitifs avait été aussi franc qu'empressé ; sa générosité n'avait pas éprouvé un seul moment d'hésitation avant de se manifester, et depuis que Rosemadec et Montlouis se trouvaient placés sous sa sauvegarde, elle ne s'était pas démentie.

Poursuivis et sur le point d'être pris, le vicomte et le chevalier étaient venus frapper, au hasard, à la première porte qu'ils avaient eu le temps d'aviser sur leur chemin. Rien ne les recommandait à la protection de l'artisan chez qui ils venaient chercher un asile, et, honnêtes jeunes gens qu'ils étaient, incapables de tromper cet homme sur le danger auquel il s'exposait en les recevant, ils lui avaient dit et leurs noms et leur titre de rebelles, au risque de se voir repoussés ou de tomber entre les mains d'un ennemi de leur cause.

Le cordier, étranger aux débats politiques, et sans autre sympathie que celle qu'inspire le malheur, avait répondu :

—Entrez, il y a place pour vous chez moi.

Sa jeune femme, revenue bientôt du premier mouvement d'effroi que lui avait causé la brusque apparition des deux amis, ne s'était pas montrée moins hospitalière que lui envers les hôtes inconnus que la Providence confiait à ses soins et à sa discrétion. Les fugitifs n'avaient demandé d'abri que pour une nuit seulement, et depuis vingt jours ils habitaient la maison de Laurent, sans que celui-ci voulût consentir à leur départ ; car plus le temps s'écoulait, et plus s'accroissait le péril pour les défenseurs des droits de la province et du parlement de Bretagne.

Tous les soirs, Laurent le Palet disait à ses hôtes, avec la bonhomie la plus encourageante.

—Dormez en paix, messieurs, j'ai bon espoir pour demain ; je compte trouver les moyens de vous faire partir.

Mais, le lendemain arrivé, le digne garçon voyant un nouvel obstacle à la fuite de ses hôtes, venait leur dire :

—Il faut encore patienter aujourd'hui ; je vous en prie, n'essayez pas de partir ; car si vous quittez la maison, et qu'il vous arrivât quelque mauvaise rencontre, je m'accuserais de ne vous avoir pas retenus, et je croirais que cela doit porter malheur à la délivrance de ma femme.

Ce fut dans une de ces alternatives d'espérance et de mécompte, journallement renouvelées, que le cordier fournit à Rosemadec l'habit de matelot qu'il porte en ce moment ; il devait en procurer un second à Montlouis, toutes les mesures étaient prises pour assurer la fuite des rebelles, quand une nouvelle impossibilité contraignit le brave artisan à les retenir encore prisonniers dans la mansarde. Comme ils se désolaient de leur espoir déçu :

—De quoi vous plaignez-vous ? leur demanda Laurent ; peut-être ne trouvez-vous pas la maison assez bonne ; c'est possible ; en ce cas, Agnès et moi, nous tâcherons de faire mieux encore pour vous la rendre meilleure.

Le moyen de ne pas aimer un tel hôte ?

Rosemadec et son compagnon d'infortune s'étaient pris d'une vive affection pour le cordier. Celui-ci n'avait pas une tête bien forte, l'esprit très subtil, les manières d'une exquise délicatesse ; mais c'était une si bonne âme ! et puis sa joyeuse humeur avait tant d'abandon qu'on ne pouvait manquer de se trouver bien avec lui. Dès la première heure on était de ses amis ; après le premier jour on pouvait se croire de sa famille.

L'évènement de la délivrance de Mme Laurent avait donc pour les deux gentilshommes un intérêt de presque parenté. Ne pouvant rien comprendre aux sombres nuages qui passaient sur le

front du digne homme et se faisant un devoir de lui rendre sa gaieté habituelle, Montlouis et Rosemadedec, après l'échange d'un coup d'œil significatif, prirent l'un une des bouteilles placées sur la table, l'autre un verre, puis le chevalier dit :

—Trinquons ensemble, maître Laurent ; à la santé de votre héritier !

Réveillé par ces paroles de la triste méditation dans laquelle il était plongé depuis un moment, le cordier saisit le verre que Rosemadedec lui présentait ; mais sa main était tremblante.

—Pour Dieu ! reprenez donc un peu d'assurance, lui dit Montlouis, mettant toute son adresse à suivre, en versant, les oscillations imprimées au gobelet par ce tremblement fiévreux. Puisque l'enfant est venu à bien, ajouta-t-il, que craignez-vous encore ?

—Ce n'est pas pour mon fils que je tremble, murmura Laurent.

—Eh ! ne pensez qu'à lui, maître, c'est ce que vous avez de mieux à faire pour le moment, reprit le chevalier. Allons, haut le verre, et buvons à son heureuse arrivée !

Laurent, que l'émotion dominait de plus en plus, essaya d'avancer la main pour choquer son verre contre ceux des deux amis ; mais aussitôt reculant d'un pas, il le posa sur la table et se précipita avec toutes les marques du désespoir aux pieds de ses hôtes en s'écriant :

—Pardon, pardon, messieurs !

Ils crurent que le trop heureux père était devenu fou.

—Vous pardonner, mon ami ; eh ! quoi donc, mon Dieu ? Voyons, relevez-vous, Laurent ; regardez ceux à qui vous parlez ; vous perdez la tête, vous ne nous reconnaissez pas : nous sommes vos protégés.

—Non, vous êtes chez un lâche qui vous a perdu ! Ne touchez pas mes mains, ne me regardez plus avec amitié ; accablez-moi de votre mépris, je le mérite. Tout à l'heure je viens de vous dénoncer !

—Vous, répliquèrent les gentilshommes avec stupéfaction.

—C'est pour cela, continua Laurent toujours à genoux et se frappant la poitrine, c'est pour cela que je pleure, que je souffre et que je me maudis. Oh ! je vous le jure devant Dieu qui m'entend, continua-t-il, ce n'était pas pour vous perdre que je vous ai accueillis, non ; je voulais au contraire, être votre sauveur. Mais cette nuit, quand je me suis vu père de ce fils que je désirais tant, alors j'ai eu peur de ma bonne action ; je me suis imaginé que la justice allait me séparer de ma femme et de mon enfant. Cette naissance qui ne devait m'inspirer que d'honnêtes pensées, m'a poussé à commettre un crime. J'ai vu la prison s'ouvrir pour

moi ; j'ai cru entendre les juges me condamner ; il m'a semblé que le bourreau venait me pendre ; enfin cette terrible ordonnance de la chambre ardente a achevé de me faire perdre la tête, et pour me conserver à la femme de mon cœur, au fils de mon sang, à ces deux pauvres êtres qui n'ont que moi pour soutien, j'ai commis une lâcheté. Pardon ! messieurs, pardon !

En s'accusant, le malheureux et coupable Laurent se heurtait le front contre le carreau de la chambre, et ce n'est qu'à travers les sanglots que ses paroles se faisaient un passage.

—Relevez-vous, lui dit Rosemadec avec dignité, vous ne nous deviez rien et vous avez fait beaucoup pour nous ; le danger ayant grandi, il est tout naturel que votre générosité se soit lassée. N'ayez d'ailleurs aucun remords de l'action que vous avez faite ; il était dans notre destinée d'être remis aujourd'hui entre les mains de nos juges ; car, un moment avant votre arrivée, nous avions résolu de nous livrer nous-mêmes. Où sont les soldats, nous sommes prêts.

Les deux jeunes gens se prirent par la main et s'avancèrent du côté de la porte.

Le cordier, gardant sa posture humiliée, jetait sur eux un regard de désolation et de pitié ; mais quand il les vit sur le point de sortir, il se leva vivement et se plaça devant les victimes résignées.

—Tous deux ! s'écria-t-il en les arrêtant ; oh ! non, pas tous deux, car je n'en ai dénoncé qu'un seul.

Ils s'arrêtèrent étonnés.

—Pourquoi n'avez-vous fait que la moitié de l'aveu ? dit Rosemadec.

—Parce que c'est à cette demi-vérité seulement que la nécessité me contraignait. Je ne prétends pas justifier ma mauvaise action ; mais croyez-le, messieurs, il me serait arrivé malheur aujourd'hui, si je n'avais pas déclaré l'un de vous. Je ne vous l'ai point dit encore, et pourquoi vous aurais-je effrayé de cela : voilà deux jours que des espions de police rôdent sans cesse autour de ma maison ; depuis deux jours, le juge Fauvel est instruit que je cache chez moi un rebelle ! un seul, entendez-vous ? la justice n'en attend qu'un ! Ainsi, par grâce, au nom de mon enfant, par pitié pour moi, ne lui livrez pas une double proie.

—Et lequel de nous deux avez-vous nommé ? demanda Montlouis.

—Je n'ai dit aucun nom. Mon Dieu ! pouvais-je choisir entre vous qui deviez m'être également sacrés ? On sait seulement que j'ai donné asile à un conspirateur ; décidez vous même, messieurs, quel est celui qui sera sauvé ; mais décidez cela au plus vite, car les archers vont venir ; dans un instant, ils seront ici.

Comme s'il eut entendu déjà l'escouade qu'il annonçait s'approcher de la porte, Laurent tendit l'oreille du côté de l'escalier.

—Personne encore ! dit-il ; puis, se retournant, il aperçut les deux gentilshommes qui se tenaient par le bras, s'appêtant à marcher de compagnie.

—Voici notre réponse, dit Rosemadec : c'est ensemble que nous sommes entrés chez vous, c'est ensemble que nous sortirons d'ici. Des amis tels que nous ne se séparent pas, surtout quand la même cause a fait pour eux le péril égal.

—Alors, messieurs, dit le cordier avec l'expression du sombre désespoir, il ne me reste plus qu'à faire mes adieux à ma femme et à mon fils ; le malheur que j'ai voulu détourner de moi par un crime, il me faudra le subir ; c'est justice : je l'ai mérité.

—Comment ? s'écria le vicomte, que voulez-vous faire ?

—En effet, reprit le chevalier, nous laisser prendre tous deux, c'est prouver qu'il a menti, c'est déclarer qu'il voulait sauver l'un de nous.

—C'est juste, on condamnera ce pauvre homme, reprit Montlouis. Mais qui de nous deux osera dire : Je me résigne à survivre à mon ami ?

—Eh bien ! riposta Rosemadec, que celui qui a le moins à perdre en ce monde, aille rejoindre dans leur prison nos généreux complices. Je suis orphelin, tu as encore ta mère.

—Et toi, tu as une sœur, dit vivement le vicomte.

—Bon, reprit l'autre, pour une jeune fille, un fiancé compte un peu plus qu'un frère, et tu aimeras assez ma pauvre Agathe pour la consoler de ma perte. Allons, mets à bas les habits de gentilshomme, prends mon costume de matelot, et laisse-moi me livrer.

Montlouis sourit tristement et secoua la tête.

—Tu sais bien, Rosemadec, que tu me demandes l'impossible.

—Mais si nous mourons tous, lui dit à l'oreille le chevalier, qui donc nous vengera ? Qui donc fera payer le sang versé à ce Fauvel, notre implacable ennemi.

Le vicomte parut réfléchir profondément.

—Allez, dit Rosemadec, s'adressant au cordier, veillez en bas, et prévenez-nous de l'arrivée des soldats ; ne craignez pas d'être compromis, je vous en réponds, un seul de nous sera livré ; tout à l'heure vous saurez ce que nous aurons résolu.

Laurent qui se tenait morne et dévoré d'inquiétude dans un coin de la mansarde, sortit honteusement, dès qu'il eut reçu l'ordre du chevalier.

Aussitôt qu'il fut dehors, Rosemadec se précipita au cou de Montlouis.

—Oh ! mon ami, lui dit-il, pense-y bien ; il ne faut pas que la vengeance nous échappe.

Et puis, la voix vibrante, l'œil en feu, il ajouta :

—C'est toi qui le disait tantôt, Montlouis : si l'échafaud est dressé, si de nobles têtes tombent sous la hache de l'exécuteur public, c'est la faute de Fauvel. Maintenant que l'un de nous peut survivre à tous les autres, élevons ton juste projet de vengeance à la hauteur d'un serment ; jurons que le dernier de nous poursuivra le juge indigne jusqu'à ce qu'il meure en demandant pardon à ses victimes.

Le vicomte tira son épée, il la présenta au chevalier et, sur la croix que formait la garde, les deux amis firent le même serment.

—Et à présent, poursuivit Rosemadec en considérant l'épée de Montlouis, comme si la vue de cette arme lui eut suggéré l'idée qu'il allait émettre, c'est au sort à décider entre nous.

—Et quel moyen prendre pour qu'il prononce ? demanda le vicomte.

—Ce moyen, je l'ai trouvé, repartit son ami. Nos pères appelaient le duel le jugement de Dieu ; invoquons-le ; il parlera. Tu as ton épée, Montlouis ; la mienne est cachée là, dans ce grabat qui nous sert de lit ; je vais la prendre ; nous nous battrons, et le premier qui touchera l'autre aura gagné : il se livrera.

—Allons donc tu n'y penses pas, répliqua Montlouis, tandis que le chevalier fourrageait la paille pour en tirer l'épée qu'il y avait enfouie. Je ne puis accepter la proposition ; les chances ne sont pas égales. Est-ce que je suis de ta force en escrime ?

—Voyons ; pas de fausse modestie, dit Rosemadec, qui avait repris possession de son armé ; certes, je ne féraille pas mieux que toi. D'ailleurs, nous n'avons ni dés, ni cartes ; mais nous avons nos épées. Le temps presse ; en garde !

—Soit ! répliqua le vicomte ; pourtant ce n'est pas généreux à toi ; tu veux me condamner à te survivre.

—C'est ce que nous allons bientôt savoir, dit Rosemadec, agitant l'acier et fesant du pied un appel à son partner.

Le vicomte riposta bravement, et tous deux, l'œil en arrêt, le bras en avant, la poitrine fortement agitée, ils commencèrent cet étrange combat où chacun mettait à gagner la mort plus d'ardeur qu'on en met communément à défendre sa vie. Après quelques passes habilement calculées, mais toujours déjouées de part et d'autres, le vicomte se fendit brusquement ; alors, par un dégagement inopiné, il trompa l'épée vigilante de Rosemadec, et, du bout de la sienne il l'atteignit à l'épaule.

—Touché ! s'écria le vicomte radieux.

—Non pas, répondit Rosemadec ; je n'ai rien senti ; recommençons.

—Du tout, objecta Montlouis ; j'ai gagné, et la preuve, c'est que la veste de matelot a été déchirée.

—Ce n'est qu'une simple égratignure, poursuivit-il ; mais enfin tu es blessé ; donc, tu as perdu : tu vivras !

Rosemadec était au désespoir de ce résultat.

—Je ne veux pas te quitter, répéta-t-il à son ami.

—Rappelle-toi notre serment, lui dit Montlouis pour toute réponse.

Pendant un bruit d'armes et de voix se fit entendre dans l'escalier ; Laurent qui ne précédait que de quelques pas les archers, entra dans la mansarde en murmurant avec un accent sinistre :

—Les voilà ! Les voilà !

Il s'arrêta frappé de stupéfaction, à l'aspect des deux épées nues et du sang qui coulait de la blessure du chevalier.

—C'est lui qu'il faut sauver, dit le vainqueur en désignant Rosemadec.

—Le sauver ?... répéta Laurent, mais il est trop tard.

—Tant mieux ! reprit Rosemadec, nous ne nous séparerons pas.

Montlouis prit vivement la main de son ami et lui glissa ces mots à l'oreille :

—Souviens-toi de Fauvel, n'oublie pas la vengeance !

Rosemadec tressaillit et courba la tête d'un air résigné.

Le bruit des pas, des voix et des armes montait toujours, les archers allaient atteindre l'étage supérieur de la maison.

—Laissez-moi faire, dit le vicomte, je suis bien sûr qu'ils ne prendront que moi.

Soudain, il poussa au pied, sous le lit, l'épée de Rosemadec ; il releva la sienne qui était par terre, teinte de sang, et il en dirigea la pointe vers le prétendu matelot.

En ce moment, l'exempt pénétrait dans la mansarde, suivi de son escouade.

Effrayé à son tour du spectacle qui s'offrait à sa vue, il se tourna vers sa troupe et cria d'une voix mal assurée :

—De la résistance ! une épée nue ! dégainons, messieurs !

—C'est inutile, leur répondit le vicomte en appuyant à terre la pointe de son épée et reposant sa main droite sur la garde. Vous êtes en nombre trop respectable pour que j'essaie de me défendre.

—Monsieur l'exempt, dit-il au chef de l'escouade, je vous rends mon épée, et je suis prêt à vous suivre.

L'exempt prit avec une certaine défiance l'épée que lui tendait le vicomte ; puis, quand il l'eut entre les mains, il s'adressa à Rosemadec :

—C'est bien, l'ami, lui dit-il, vous êtes un brave garçon ; merci pour le coup d'épaule que vous nous avez donné ; j'en instruirai messire Fauvel ; il vous récompensera bien, vous pouvez y compter.

Le chevalier pâlit et soupira. Les nouveaux venus attribuèrent ce mouvement de faiblesse à la souffrance que lui causait sa blessure.

—Quant à vous, monsieur, dit l'exempt à Montlouis, vous savez ce qui m'amène ; au nom du roi, je vous arrête.

—Je vous ai déjà dit, monsieur, que j'étais à vos ordres.

Plusieurs des archers avaient envahi la mansarde ; mais une partie de la troupe était demeurée en bas. Le chef passa devant ses hommes, et fit signe à Montlouis de le suivre ; la garde venue pour le saisir ferma la marche, afin de rendre inutile toute tentative d'évasion.

Quand le vicomte, près de sortir de la chambre, fut à deux pas de Rosemadec, que l'accès de la douleur rendait muet et tremblant, il lança à son ami un regard que l'on dut prendre pour une dernière menace. Cette supposition avait d'autant plus de vraisemblance que le cordier, de son côté, retenait le soi-disant matelot, qui faisait mine de vouloir se jeter sur le conspirateur : c'était pour l'embrasser encore.

Dans ce moment suprême, Montlouis pensa à adresser à son ami un adieu qui ne devait être compris que de lui. Ne pouvant l'étreindre dans ses bras, comme son cœur le souhaitait, il tira de sa poche le mouchoir teint du sang de Rosemadec, et furtivement il le porta à ses lèvres.

Ensuite, comme s'il eut été le chef de cette troupe, il fit le geste du commandement, et le sinistre cortège se mit en marche pour gagner la prison.

III.

Il y avait en ce temps-là, à Nantes, un père et sa fille qui habitaient une vaste maison de l'aspect le plus austère. Leur domestique se composait uniquement d'une vieille servante, créature stupide et engourdie, silencieuse par hébètement, mais que sa nature craintive, à défaut d'empressement véritable, rendait obéissante aux ordres de son maître. C'est justement ce qu'il fallait

pour plaire à cet homme, dont la despotique volonté s'accommodait mieux d'une soumission mécanique que d'un zèle intelligent.

Le père et la fille, bien que demeurant ensemble, vivaient pour ainsi dire étrangers l'un à l'autre, comme si une longue distance les eut séparés. Souvent plusieurs jours se passaient sans que le hasard les fit se rencontrer ; à moins d'un ordre formel du père, il n'y avait que le hasard d'une circonstance fortuite qui pût rapprocher de lui sa fille. Celle-ci se gardait bien de s'offrir à ses yeux, tant qu'une intention positivement exprimée ne lui en faisait pas un devoir.

C'est donc une existence fort monotone que menait Mauricette chez maître Honoré Fauvel, son père. Monotone est le mot ; l'appeler triste, ce serait outrepasser la vérité. Mauricette ne sentait pas l'ennui de la solitude. Son heureux caractère, son imagination active et enjouée lui faisant trouver, à toute heure et à propos de toute chose, de nouveaux motifs de distraction, la rendait, non pas résignée, mais insouciante à l'isolement.

D'ailleurs, elle n'était ni désœuvrée ni complètement prisonnière chez maître Fauvel. D'abord, chaque jour, dès le matin, elle allait, sous la garde de la servante, entendre la messe à l'église de sa paroisse, et, durant le reste de la journée, elle trouvait dans les soins du ménage et dans ceux de sa modeste toilette mille occasions d'exercer les nombreux talents de jeune fille qu'elle avait acquis pendant dix années passées dans un couvent de Bénédictines. Ensuite, il est bon d'ajouter que dans cette petite chambre qu'elle occupait au-dessus de l'appartement de son père, Mauricette n'était pas toujours absolument seule avec elle-même, et si la stupide Charlotte qui venait tous les soirs tricoter pendant deux heures à côté d'elle, ne lui offrait pas le charme d'une conversation fort attrayante, du moins la vieille servante écoutait volontiers le babil de sa jeune maîtresse. Faute de plus amusants tête-à-tête, ceux-là suffisaient au besoin qu'éprouvait incessamment la jeune fille d'être tourdird qui que ce fut du bruit de ses pensées.

Avec son âme expansive et son cœur enclin au plus confiant abandon, Mauricette se consolait aisément de ne pouvoir parler avec personne, pourvu qu'elle trouvât quelqu'un à qui parler.

Elle était douée, la jolie enfant, d'une gaieté si communicative que parfois le visage de l'obtuse Charlotte semblait s'illuminer aux paroles de l'intarissable causeuse, et si la joie que cette dernière répandait, comme le soleil la lumière, ne pénétrait pas ce bloc réfractaire à toute impression profonde, du moins faut-il remarquer qu'elle le faisait rayonner à la surface, ainsi que, sur le poli du marbre, rayonne la chaleur du foyer qui le frappe :

Les monologues de Mauricette, nous n'oserions dire ses entretiens avec Charlotte, avaient presque toujours trait à ses études, à ses plaisirs, à ses compagnes d'enfance, les pensionnaires de ce couvent d'où elle était sortie depuis tantôt dix-huit mois. Et puis, folle qu'elle était, la babillarde, abandonnant tout à coup un récit commencé, jetait, sans transition, le nom d'un beau jeune homme au milieu de ces noms de petites filles. Sondain, un nouveau champ s'ouvrait à ses pensées, et Mauricette oubliait tout le reste pour ne plus s'occuper que de celui qu'elle venait de nommer. Oui, dès que la fille de maître Fauvel avait prononcé ce nom, magique pour elle, de Dionis, il amenait avec lui de si charmants souvenirs que c'était de Dionis seulement qu'il pouvait être question, tant que durait la soirée.

Hâtons-nous de le dire de peur d'éveiller de fausses conjectures, ce jeune Dionis, à qui l'on ne pensait qu'avec ravissement et qui prenait tant de place dans l'esprit et dans les discours d'une pensionnaire du couvent des Bénédictines, c'était le frère de Mauricette.

Le rigide conseiller à la chambre royale de Nantes avait donc deux enfants. Dionis, son fils aîné, était l'objet de toutes ses affections ; le peu de sentiments tendres qui persistaient à se loger dans ce cœur ferme, mais, en apparence, singulièrement froid, c'est à Dionis qu'il appartenait. Une seule pensée, une seule image, avaient le pouvoir de désassombrir ce front toujours soucieux, d'adoucir l'expression de ce regard toujours sévère : c'était le souvenir ou le portrait de Dionis. Ce portrait était l'unique ornement du cabinet de travail d'Honoré Fauvel. C'est en le regardant cent fois par jour qu'il se consolait de l'absence de ce fils bien-aimé, que l'étude du droit avait conduit et retenait à Paris.

Tant que Dionis avait vécu dans la maison de son père, celui-ci ne s'était point senti le désir de rappeler auprès de lui sa fille Mauricette que, depuis l'âge de six ans, il faisait élever dans un couvent situé à quinze lieues de Nantes. Mais quand l'intérêt de l'avenir du jeune Fauvel l'eût contraint à une séparation qui devait se prolonger durant plusieurs années, il rouvrit la porte de sa maison à l'élève des Bénédictines, espérant que la présence de celle-ci comblerait le vide qu'avait laissé le départ de Dionis.

Cela ne pouvait être.

Honoré Fauvel, tout en déplorant lui-même la profonde aversion que lui avait inspirée la pauvre enfant dès sa naissance, ne pouvait triompher de son penchant à une injuste rigueur envers elle. Il venait de passer dix ans sans la voir, et, il s'imaginait que son antipathie était éteinte ; elle n'était qu'endormie. Aussitôt que

Mauricette reparut devant son père, le sentiment de répulsion se réveilla.

Sans une fausse honte qui le retint, il aurait dit à sa fille, à peine arrivée : "Retournez d'où vous êtes venue, Mauricette." Mais, vraiment, il aurait fallu plus que du courage pour répondre par de si rudes paroles à l'élan ingénu qui précipitait la jeune pensionnaire dans ses bras. C'était bien assez déjà que de maintenir, par un soudain froncement de sourcils, cette pétulance enfantine, dans les bornes étroites du respect ; c'était trop surtout que d'attrister par l'accueil le plus froid ce gracieux et frais visage qui, pour être le bienvenu, s'était paré de son plus charmant sourire.

Honoré Fauvel ne renvoya pas sa fille au couvent ; mais il n'en vécut pas moins seul ; et, pour lui, sa maison ne fut pas moins vide ; car, le lendemain du jour de son arrivée, Mauricette, ayant pénétré, à l'étourdi, chez son père, pour lui apporter le baiser du matin, maître Fauvel lui dit :

—A l'avenir, Mauricette, souvenez-vous que vous ne devez pas entrer ainsi chez moi. L'importance de mes travaux, le nombre et la nature des visites que je reçois, vous commande plus de réserve. Quand je pourrai vous voir, je vous le ferai dire par Charlotte. Ne l'oubliez pas, mon enfant.

Comme se reprochant sa dureté, il avait eu soin d'atténuer la rigueur de cet ordre par un mot amical, et même par une caresse. Mauricette se retira seulement à demi-confuse et sans trop de chagrin.

Sans doute, elle ne trouvait pas auprès de son père tout ce que son cœur s'était promis ; mais l'éducation du couvent l'avait façonnée à l'obéissance, et l'enjoûment qui lui était naturel la préservait contre toute pensée affligeante.

Et puis, M. Fauvel avait des retours sur lui-même, qui faisaient concevoir à son enfant bonne espérance pour l'avenir. Parfois, il envoyait appeler Mauricette pour qu'elle vint dîner tête-à-tête avec lui ; ces jours-là la jeune fille était si franchement heureuse, qu'il se promettait de lui donner le même plaisir le lendemain. Il va sans dire que le lendemain la promesse était oubliée. Qu'importe ? la solitaire de dix-sept ans comptait un beau souvenir de plus dans sa vie. Au dessert, on parlait de Dionis, ce sujet inépuisable de conversation pour Mauricette. Le père, qui n'avait d'autre amour, d'autre orgueil, d'autre faiblesse humaine que pour ce fils, se sentait, en de tels moments, presque reconnaissant envers cette jeune fille, qui témoignait tant d'amitié en faveur d'un frère qu'elle n'avait pas revu depuis l'âge de six ans.

C'est, à distance, il faut qu'on le sache, que, des deux parts, s'était développé, avec l'âge, ce doux attachement fraternel.

Si Mauricette aimait tendrement Dionis, le frère aussi avait une vive affection pour sa sœur. Depuis plusieurs années, leur correspondance, régulièrement établie, les faisait communiquer ensemble une fois tous les huit jours. Ils avaient pris peu à peu si bien l'habitude de se confier mutuellement leurs légers chagrins ou leurs folles espérances, qu'ils se connaissaient mieux, et vivaient, pour ainsi dire, plus ensemble que s'ils n'eussent point été séparés. Il n'est pas besoin d'ajouter que ce devait être un bon et brave jeune homme, celui qui se faisait ainsi le correspondant assidu d'une petite pensionnaire du couvent, et qui la prenait lui-même pour confidente. De plus, Dionis s'était institué le protecteur de Mauricette auprès de leur père. Il lui cachait les fautes qu'elle avait pu commettre, ou il en obtenait le pardon lorsque ces fautes venaient à la connaissance de M. Fauvel. Quant aux désirs que Mauricette se hasardait à exprimer confidentiellement à son frère, ils étaient toujours accomplis. Dionis plaidait si chaleureusement pour sa sœur ! D'ailleurs, tout plaidoyer lui faisait d'avance cause gagnée auprès du magistrat qui ne savait rien refuser à son fils.

Quoique Dionis méritât par ses bonnes qualités l'affection de M. Fauvel, encore est-il nécessaire de la justifier, puisqu'une part de cette affection était si impitoyablement refusée à Mauricette qui, cependant, ne la méritait pas moins que son frère.

Honoré Fauvel n'était plus, à cette époque, l'homme de ses belles années. Il avait eu une jeunesse tourmentée par tous les orages qu'amassent et font éclater une tête ardente, une âme passionnée. Près de se laisser emporter et de se perdre dans le tourbillon vers lequel il courait, il avait entendu une femme, une femme qu'il idolâtrait, mais qu'il n'aurait osé regarder en face, tant il se sentait indigne d'elle ; il avait entendu cette femme lui dire : — "Je vous plains, car je vous aime !" — Ces douces paroles l'avaient rappelé à la raison ; et alors, détestant son passé, les yeux désormais fixés sur un noble but, il avait vaillamment recommencé sa vie. La récompense de sa laborieuse transfiguration, c'était son mariage avec cette femme à qui il devait de porter maintenant un nom respecté. Comme elle lui avait dit d'abord : "Je vous aime !" — plus tard, elle lui dit : "Je vous attends ! — et, enfin, un jour : "Je suis à vous !"

La naissance de Dionis réalisa tout ce que les jeunes époux avaient rêvé de bonheur. Sept années avaient passé sur cette glorieuse maison, et Honoré Fauvel était encore auprès de sa compa-

gne comme sous le charme d'un premier amour, quand Mauricette, venant au monde, coûta la vie à sa mère. Elle enlevait trop au mari pour qu'il pût trouver dans son double titre de père une compensation à cet irréparable malheur. De là son aversion pour Mauricette. Après plus de seize ans écoulés, elle ne s'était point affaiblie. La durée de cette injuste antipathie donne la mesure de ses regrets.

—Je sais bien, se disait-il souvent, que c'est la volonté de Dieu qui m'a privé de ma femme, et non un crime de cette enfant ; ma raison a beau l'absoudre, mon cœur la condamne. Je ne pourrai jamais la considérer comme innocente de la mort de sa mère.

Il fallait que tout cela fût expliqué pour que le récit pût continuer son chemin sans rencontrer de pierre d'achoppement ; la voie est déblayée, nous poursuivons :

Vers le soir du même jour où la trahison de Laurent le Palet avait donné lieu à la lutte chevaleresque des deux gentilshommes rebelles et séparé du chevalier de Rosemadec le vicomte de Montlouis, vainqueur d'un généreux combat, une scène qu'il importe de rapporter se passa chez Honoré Fauvel, entre celui-ci et sa fille.

Sur l'ordre de son maître, ordre trop sévèrement donné pour ne pas être ponctuellement accompli, Charlotte s'était empressée de monter à la chambre de Mauricette et de lui annoncer que son père l'attendait à l'instant même afin de lui parler. C'était la première fois de cette semaine, qui touchait à sa fin, que le magistrat témoignait le désir de la voir.

—C'était un peu tard, dit la jeune fille. Qu'importe ? je peux compter pour cette bonne journée, car elle finit bien.

Et aussitôt, interrompant la broderie des manchettes qu'elle destinait à son frère, elle rajusta son bonnet et sa guimpe, se donna un sourire en passant devant son miroir, puis, le visage épanoui, le cœur plein de joie, elle descendit rapidement l'escalier et s'élança légère comme la gazelle, dans le cabinet du juge. Mais à peine avait-elle fermé la porte derrière elle, à peine ses yeux s'étaient-ils tournés du côté de son père, que soudain un froid de glace la saisit, elle sentit sa poitrine s'oppresser, et son regard tout à l'heure étincelant se voila et mesura tristement la terre.

L'attitude que M. Fauvel avait prise à l'approche de sa fille et l'expression de mécontentement qui se lisait sur son visage justifiaient amplement le sentiment de terreur qui s'était enparé de Mauricette.

Elle était demeurée tremblante devant lui, attendant avec anxiété une première parole qu'il ne se hâtait pas de dire ; mais si la

bouche du Magistrat était muette, ses yeux avaient une fixité interrogatrice qui semblait fouiller au fond de la conscience de celle qu'il envisageait ainsi.

Mauricette ne voyait pas, mais on peut dire qu'elle sentait ce regard.

L'hallucination, sur ce point, devint telle, qu'une lame d'acier pénétrait jusqu'à son cœur. Alors la pauvre enfant, éperdue, ne comprenant pas pourquoi on lui faisait subir une semblable torture, s'arma de courage, releva timidement la tête, et demanda :

—Qu'ai-je donc fait, mon père, pour mériter que vous me regardiez avec tant de courroux ?

—Vous m'avez désobéi, Mauricette, reprit-il froidement.

Il se leva, tenant à la main une lettre dépliée ; il s'avança d'un pas grave vers sa fille, à qui l'effroi faisait de nouveau courber le front ; et quand il fut près d'elle, il répéta d'une voix terrible :— Vous m'avez désobéi !—Puis avec cette lettre, objet de sa colère, il la souffleta sur les deux joues.

C'était le premier châtiment de ce genre dont elle eût jusque-là subi l'humiliation. Deux larmes coulèrent de ses yeux ; larmes d'un cœur qui se révolte et non d'une âme résignée. A son tour elle regarda M. Fauvel et trouva la force de lui dire :

—Vous êtes cruel pour moi, mon père. Devant vous, je le vois bien, il vaut mieux être un accusé inconnu que votre enfant ; car le juge ne frappe pas.

—Il vous sied bien, répartit le magistrat, d'accuser ma sincérité envers vous, quand vous faites si peu de cas de mes ordres formels. Si votre frère eût méconnu ma volonté, comme vous l'avez fait, Mauricette, je ne me serais pas borné à le souffleter, je l'aurais chassé de chez moi.

—Mon frère est un fils soumis, je le sais, mais c'est peut-être parce qu'il a toujours osé vous parler, lui, que jamais il n'a eu besoin de se rendre coupable.

Cette réponse accablante de reproches pour la rigueur paternelle, fit sourciller le magistrat ; sa conscience s'émut un peu. D'une voix moins irritée, il ordonna à Mauricette de s'asseoir et lui-même reprit place dans son fauteuil.

—Je ne perdrai pas mon temps à discuter avec vous, mademoiselle, les motifs de la franchise et de l'obéissance de Dionis envers moi et ceux de votre dissimulation et de votre indocilité. Voyez cette lettre que j'ai surprise chez vous, et dites-moi si elle s'accorde avec les ordres que je vous ai donnés en vous rappelant auprès de moi. Vous les avez donc oubliés, Mauricette ?

—Non, monsieur, répliqua-t-elle, ils avaient été trop sévèrement exprimés pour que je pusse en perdre la mémoire.

—Sévèrement ! sévèrement ! répéta le père, que l'amertume de cette parole offusquait, il me semble qu'ils ne furent point assez, puisque vous les avez méconnus. Je vous ai dit, Mauricette, que, votre frère excepté, je vous défendais de correspondre avec qui que ce fut. Je n'ai pas assez de loisir pour prendre le temps de lire les lettres qu'on peut vous adresser et les réponses que vous feriez à celles-ci. Tout ce qu'écrit une jeune fille, passe aux yeux du monde, pour être approuvé par son père. A l'époque du trouble où nous vivons et dans le poste que j'occupe, cette supposition a plus de gravité encore. Si je ne dicte pas vos lettres, on s'imagine du moins que j'y donne mon assentiment, et vous ne pouvez comprendre à quelle rigoureuse réserve m'oblige l'immense responsabilité qui pèse sur moi.

—Croyez, mon père, que je mourrais plutôt que de vous compromettre. †

—Eh ! savez-vous ce qui est ou non compromettant, quand toute ma prudence suffit à peine à le distinguer. C'est parce que votre inexpérience peut vous abuser sur la valeur d'un mot, sur l'appréciation d'un fait, que je vous avais ordonné de rompre toute liaison avec vos amies du couvent...

—Mon père, je vous le jure, je n'ai point écrit la première.

—Mais vous avez reçu une lettre, et cela malgré ma défense. Savez-vous que c'est une chose importante pour les parents des factieux que nous poursuivons, de pouvoir se flatter de correspondre avec quelqu'un de ma maison. Je vous le répète, j'ai l'air d'y prêter les mains, car personne ne voudra croire que ma fille puisse envoyer ou recevoir des messages à l'insu de son père. Et quand moi-même, ajouta-t-il, je me suis fait une loi de repousser toute sollicitation, de refuser toute lettre dont l'écriture ne me serait pas connue, et dont le contenu me semblerait suspect, il faut que vous, Mauricette, vous me fassiez mentir à cette rigidité envers moi-même qui n'est que l'exécution d'un devoir bien compris.

—Si vous vouliez m'entendre, mon père, vous sauriez que cette lettre, je ne l'ai pas reçue.

—Comment est-elle parvenue entre vos mains ?

—Il y a quinze jours, à mon retour de l'église, je l'ai trouvée dans le sac de velours où je serre mon livre de messe. On l'y avait glissée pendant l'office.

—Et vous connaissez bien la personne qui vous l'a écrite ?

—Si je la connais ! Agathe de Rosemadec !... Oh ! oui, c'était ma meilleure amie au couvent.

—La sœur d'un rebelle !

—Elle aime tant son frère ! Dans l'ignorance où elle est du lieu de sa retraite, dans la crainte d'apprendre qu'il a été saisi, Agathe, sachant que vous devez être son juge, et me croyant quelque pouvoir sur vous, devait naturellement me prier de vous implorer pour lui.

—Voilà ce que je ne veux pas ; personne n'a le droit de parler à un juge en faveur d'un accusé ; c'est un attentat contre sa conscience ; d'ailleurs, les coupables ont leurs avocats, qui n'essaient déjà que trop bien, vraiment, de faire dévier le cours de la justice.

—Mon père, cessez de me regarder avec cette expression qui me terrifie ; je ne vous ai pas dit un mot en faveur de monsieur de Rosemadec.

—Ce n'était pas assez, Mauricette ; il fallait me donner la lettre de sa sœur, mais sans l'avoir ouverte, afin que je la renvoyasse à la folle qui s'est permis de l'écrire. Voilà ce qu'aurait fait une fille soumise à la volonté de son père.

—Pardonnez-le-moi ; mais le souvenir de mon amitié pour Agathe m'a fait oublier mon devoir ; j'avais reconnu son écriture ; il fallait un bien grave motif pour qu'elle employât un pareil moyen, afin de me faire parvenir sa lettre. Je me suis alarmée, et je n'avais pas tort, vous le savez. Agathe n'a plus au monde que ce frère qu'elle va perdre, peut-être ; j'ai pensé au mien, et j'ai si bien compris sa douleur, qu'il m'a été impossible de ne pas lui répondre : "Espère."

—Vous avez répondu ! s'écria M. Fauvel se dressant furieux devant sa fille.

—Mon Dieu ! vous me faites peur ! dit Mauricette en reculant vers la porte.

—Ainsi, poursuivit-il, rien ne vous est sacré ; vous ne craignez pas de compromettre mon nom. De deux choses l'une, Mauricette, ou bien je passe pour être de complicité dans votre correspondance, ou bien il y a des gens qui peuvent se dire que je laisse à ma fille la liberté d'écrire à qui bon lui semble. Quelle que soit la conjecture à laquelle on s'arrête, vous mettez en question mon intégrité de juge ou ma dignité de père. Cette pensée devait vous venir ; elle vous est venue peut-être, et elle ne vous a pas arrêtée.

—Vous ne m'avez donc pas entendue, reprit d'une voix tremblante la pauvre Mauricette ; je vous l'ai dit cependant, c'est à Dionis, à mon frère que vous avez tant de raisons d'aimer, que j'ai pensé. J'ai mesuré le désespoir d'Agathe à celui que j'éprou-

verais si pareil malheur pouvait atteindre mon frère ; je devais bien une parole d'espoir à celle qui ne voyait qu'en moi seule son refuge, et je vous l'avoue, quand j'ai écrit à Agathe d'espérer, de compter sur moi, ce n'était pas une vaine promesse que je croyais lui donner ; non, j'avais pris la résolution de vous parler en faveur de son frère, vingt fois j'ai voulu le tenter... Oh ! mon père, mon père, il faut qu'elle soit bien puissante la crainte respectueuse que vous m'inspirez puisqu'elle a glacé la prière sur mes lèvres.

—Il vous intéresse donc bien ce jeune homme ? demanda le juge.

—Je m'intéresse à sa sœur ; car, lui je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu. C'est pour elle que je me réjouis qu'il ait jusqu'à présent échappé à toutes les recherches ; c'est pour cela que je tremble qu'il ne tombe entre les mains de ses ennemis.

—De ses juges, Mauricette, répondit Honoré Fauvel ; puis il continua : Ainsi la sœur ignore ce que le rebelle est devenu ?

—Oui, car elle m'eût écrit de nouveau, si elle avait pu être instruite de son sort.

—Eh bien ! dit le juge, vous pourrez donner de ses nouvelles à Mlle de Rosemadec ; je vous autorise à lui écrire que son frère, arrêté aujourd'hui même, sera jugé demain, et que votre intervention me fait un devoir de me montrer plus sévère encore que je ne l'eusse été peut-être sans cette coupable correspondance.

—Il est arrêté ! répéta en frémissant la jeune fille. Alors, joignant les mains et les tendant vers son père en signe de supplication :

—Au moins ne soyez que juste ! lui dit-elle.

Comme elle achevait de parler, il se fit un grand bruit dans la rue, le marteau de la porte retentit ; Charlotte, tout de bon effarée, courut ouvrir à ceux qui frappaient à coups redoublés.

Du balcon de la fenêtre qui donnait sur la cour, Honoré Fauvel vit une escouade d'archers pénétrer en désordre dans sa maison. Quelques-uns entraînaient au milieu d'eux un jeune homme en costume de matelot, tandis que d'autres soldats repoussaient, de la pointe de la baïonnette, une foule de gens du peuple qui semblaient vouloir leur arracher le prisonnier. La porte fut vivement rejetée sur les mutins, et alors une grêle de pierres vint frapper les croisées de la maison.

Quelques vitres tombèrent en éclats.

(A continuer.)

MARIETTA (1)

Ballade qui a obtenu un œillet.

PAR M^{LE} MARIE DE SAINT-AULAIRE.

Dis-moi oui, dis-moi non ;
Dis-moi si tu m'aimes.
(*Vieille Chanson*)

Vous ne voulez pas qu'on vous aime,
Marietta, vous avez tort...
Au miroir regardez vous-même...
Front de madone et cheveux d'or ;
Un teint de fleur à peine éclosé,
Des yeux comme un ciel de printemps,
Col d'ivoire et lèvres de rose,
Svelte comme une herbe des champs ;
Une voix, la tendresse même !
Un sourire plus tendre encor...
Vous ne voulez pas qu'on vous aime ;
Marietta, vous avez tort !

Vous voulez bien qu'on vous admire ;
Vous savez bien, quand vous passez,
A pas légers, les yeux baissés,
Que l'un sourit, l'autre soupire,
Et que chacun voudrait vous dire
Ce que vous entendez assez.
Moi, je ne dis rien, mais j'espère
Ou par adresse, ou par hasard,
Que mon regard sans vous déplaire,
Ira trouver votre regard.

(1) A la demande d'un de nos hauts personnages politiques, et homme de lettres, nous nous empressons d'ouvrir les pages de la *Revue* à une amie qu'il compte en France, Mlle. Marie de Saint-Aulaire, qui a été couronnée dernièrement aux *Jeux Floraux* de Toulouse pour les délicieux petits poèmes que nous publions, dont l'un est une jolie Ballade, intitulée *Marietta*, et l'autre une épître très gentille adressée à un Joueur.

Mlle. de Saint-Aulaire n'est pas tout à fait inconnue de nos lecteurs, car en 1866, nous avons reproduit du même auteur une charmante nouvelle, " les Débuts d'un Héros," qui a été lue avec le plus grand intérêt.

Nous connaissons la prose de Mlle de Saint-Aulaire, nous désirons que sa poésie soit aussi bien goûtée de nos lecteurs.

Nous ajouterons que à titre de Canadiens, nous sommes très flattés de partager avec elle la haute protection qui la favorise et d'en être un instant le modeste écho. (N. D.)

Vous vous détournez par malice
 Comme un juif qui cache un trésor...
 C'est un péché que l'avarice,
 Marietta, vous avez tort.

Ecoutez, je parle, ma belle,
 Comme un philosophe aujourd'hui ;
 Quand on trouve un amant fidèle,
 On fait quelque chose pour lui...
 Le jour tombe, la nuit s'avance,
 Voici l'hiver, l'été s'enfuit...
 Les fleurs, les chansons, et la danse,
 La jeunesse qui les conduit
 S'en vort plus vite qu'on ne pense ;
 La beauté va plus vite encor...
 Qu'attendez-vous ? c'est conscience ;
 Marietta, vous avez tort.

Qui donc attendez-vous ? Peut-être
 Quelque beau chanteur à l'œil noir
 Qui viendra fredonner le soir
 Et pleurer sous votre fenêtre...
 Peut-être quelque gros marchand
 Gonflé d'orgueil et de richesse
 Qui vous contera sa tendresse
 Avec les sacs de son argent !...
 Peut-être un héros d'aventure
 Qui sortant vainqueur d'un tournoi
 Dépose à vos pieds son armure !
 Attendez-vous qu'un fils de roi
 Vous emmène dans son empire
 Sur un cheval blanc ferré d'or ?
 Allons donc, mais c'est du délire,
 Marietta, vous avez tort.

Il faut que tout ceci finisse,
 J'en ai souffert assez longtemps.
 Tantôt raison, tantôt caprice
 Tantôt des discours innocents...
 Tantôt vertu, tantôt prudence.
 Puisque avec tant d'insouciance
 Vous vous jouez de mon amour,
 J'ai résolu, le premier jour
 Qu'avec votre grand air sévère
 Vous passerez le long du bord,
 De me jeter dans la rivière...
 Marietta, vous aurez tort.

A UN JOUEUR

Épître qui a obtenu un œillet ;

PAR M^{LLE}. MARIE DE SAINT-AULAIRE, DE PARIS.

*Matres, atque viri, defunctaque corpore vidi
Magnanimum : Heroum, pueri innuptaque puellas.*
ENRIDE, liv. VI.

Expliquez-moi, mon cher, comment il se peut faire,
Quand on a de l'esprit comme vous en avez,
Qu'on est agriculteur, auteur, propriétaire,
Quand on lit, quand on sait tout ce que vous savez,
Quand on écrit en vers, quand on écrit en prose,
Quand on a, pour s'amuser, tout ce qu'on peut avoir...
Comment, dis-je, il se fait qu'on se métamorphose,
Et qu'au démon du jeu se livrant chaque soir,
On donne ses loisirs, ses soins, ses nuits entières,
Au maudit tapis vert, où l'on jette tout à coup
Quelque peu de ce temps, dont, hélas, on n'a guères,
Et quelque peu d'argent dont on n'a pas beaucoup.
Ami, lorsque vient l'heure où le travail s'achève,
A tous les bruits du jour, imposez quelque trêve ;
Bannissez le tracas des vulgaires plaisirs,
Respectez votre esprit surtout dans ses loisirs...
Faites-vous du silence une douce habitude.
Avez-vous oublié ce que dit un ancien :
" Qu'on n'est jamais moins seul que dans la solitude ? "
Je ne sais pas son nom, mais je sais qu'il dit bien.
Oh ! les hôtes charmants, l'aimable compagnie,
Qui vient nous visiter, quand toute autre est bannie !
Qui ne vous connaît pas, solitude bénie,
Ne sait pas quels trésors le ciel offre aux humains.
Oh ! quel bonheur ! d'errer dans ce calme domaine,
Où la muse réside, aimable souveraine,
Où vit l'essaim léger des fantômes divins,

Où l'air est tout peuplé de charmantes images ;
 Héros des temps passés, Dames des anciens âges,
 Dont la main de la muse a semé l'horizon,
 Comme on sème de fleurs un tapis de gazon...

Ici, c'est le jardin où Faust et Marguerite,
 En langage du ciel, font un métier d'enfer ;
 Là, dans ce vieux donjon, le vieil honneur palpite
 Au sein du vieux guerrier sous l'armure de fer.
 Aux pieds du Cid vainqueur, voilà Dona Chimène
 Domptant son fier courroux devant un noble amour,
 Et là-bas, droite et digne en sa robe de cour,
 La princesse de Clève, au lever de la Reine,
 A la voix de Nemours sent son cœur défaillir,
 Et ferme ses beaux yeux d'où les pleurs vont jaillir.
 Au palais Capulet, entrons, car c'est la fête
 Où Roméo masqué rencontra Juliette...

Oh ! le trouble charmant d'un premier entretien !
 Oh ! les jolis propos, quand il baise sa main !
 La mère est tout entière au souper qu'on apprête,
 Et le vieux père est là, mais il n'y comprend rien.
 Hélas ! au vent du soir ils content leur tendresse ;
 Mais le destin cruel se rit de leurs serments !
 Deux ou trois mots d'amour vont briser leur jeunesse,
 Et plonger au tombeau ces deux pauvres enfants.
 Deux ou trois mots d'amour sont ils donc si puissants ?
 Comme on voit dans les airs deux colombes fidèles
 Vers leur nid bien aimé voler à tire-d'ailes,
 Dans le souffle infernal deux ombres ont passé.
 Francesca, de ses bras pressant son front baissé,
 Se plaint que le bonheur ne veut pas qu'on l'oublie,
 Et qu'elle songe encore aux beaux jours d'Italie,
 Lorsqu'elle était assise aux pieds de Paolo,
 Lisant comment Amour a vaincu Lancelot.

Adieu, Françoise, adieu ! j'entends des voix joyeuses :
 Je ne saurais pleurer avec vous plus longtemps,
 Car Zerlina, parmi ses compagnes rieuses,
 Avec don Giovanni babille étourdiment,
 Tandis qu'on sent dans l'air approcher la vengeance,
 Et monter les accents du trio déguisé :
 Ces accents, les plus beaux d'amour et de souffrance,
 Qui soient jamais sortis d'un pauvre cœur brisé !
 Voici qu'Agnès conduit la charmante famille
 Des enfants de quinze ans qui trompent leurs tuteurs.
 Almaviva raconte aux balcons de Séville,
 Par un beau soir d'été, ses couplets séducteurs.

Voici l'éclat joyeux du rire de Rosine,
 Et le billet échappe à sa main enfantine ;
 Chérubin vous entend, Rosine, taisez-vous !
 Autant que les tuteurs, les maris sont jaloux.
 Allons-nous-en plus loin. C'est un château de fée,
 Bâti par des géants dans un bois merveilleux...
 La princesse brillante et de perles coiffée,
 Captive, à sa fenêtre écoute l'oiseau bleu.
 C'est Peau-d'Ane en prison dans sa chambrette obscure,
 Tressant avec amour sa belle chevelure,
 Mettant sa robe blanche avec ses bracelets d'or...
 Elle n'avait pas vu (l'auteur nous en assure)
 Que le prince guettait à travers la serrure.....
 Mais elle s'en doutait, j'en suis plus sûre encor,
 Car d'un cœur féminin c'est l'histoire éternelle,
 C'est l'éternel plaisir de sentir qu'on est belle ;
 C'est un secret bien doux qu'on veut garder pour soi ;
 On est seule, en prison, personne ne vous voit !
 Mais on sent au dehors quelqu'un qui vous devine ;
 On sait que la beauté n'est jamais sans rayon ;
 Et, comme le ciel qui monte à l'horizon
 Va dorer le sommet lointain de la colline
 Et réveiller la fleur dans le creux du vallon,
 On sent qu'à de beaux yeux d'autres yeux s'illuminent,
 Et qu'à l'appel d'un cœur, un cœur lointain répond.
 Là, c'est la mer d'azur, c'est le rivage antique ;
 C'est un ciel différent, c'est une autre clarté...
 Près d'un temple de marbre au sévère portique,
 Tout baigné de lumière et de sérénité,
 Le cortège immortel des filles de la Grèce
 Redit les chants anciens, les chants des temps heureux,
 L'amour et le chaos, le monde et sa jeunesse,
 Et quels pleurs fit couler Hélène aux blonds cheveux,
 La fille de Lédà, la sœur des demi-dieux !

... Hélas ! je le vois trop, votre âme indifférente
 N'entend rien aux secrets d'un monde qui m'enchanté.
 Les magiques récits des maîtres du passé
 Ont perdu leur pouvoir sur votre esprit glacé.
 Ce bonheur d'un esprit rêveur et poétique
 Est bon pour des enfants qui font leur rhétorique ;
 Et pour vous, vous tenez qu'il n'est rien de si beau
 Que voir tomber du cœur par dessus du carreau.
 Ne sachant pas rêver aux nobles aventures,
 Vous faites quereller les valets et les rois ;
 Et votre âme, attachée à ces plates figures,
 Prend plaisir à les voir repasser sous vos doigts.
 Prenez garde ! on devient semblable à ce qu'on aime :
 De si bas compagnons vous abaissent vous-même.
 Ne laissez pas entrer dans vos particuliers
 Tout ce peuple brouillon d'intrigants familiers ;

Ne laissez pas monter, sortant de vos cuisines,
Pallas avec Judith, grossières héroïnes,
Dont la laideur vulgaire offense le regard,
Et qui n'ont d'autre esprit que les jeux du hasard.
D'ailleurs, tous ces gens-là ce sont des rien qui vaille ;
Le moins qu'ils puissent faire, étant maîtres chez vous,
C'est de vous emporter jusques aux derniers sous...
Quand ils vous auront mis, comme on dit, sur la paille,
Ils vous laisseront là, rêvant dans vos loisirs,
Sur les inconvénients des vulgaires plaisirs.

C'est un conseil d'ami, mon cher, que je vous donne
Vous pouvez vous *ruiner* sans offenser personne ;
Mais dans votre intérêt, je sens quelque chagrin
De voir que vous prenez un si triste chemin.
Je vouiait entre nous dire ce qu'il m'en semble :
C'est trop de s'abrutir et se ruiner ensemble,
Et vous verrez plus tard combien il est fâcheux
D'avoir payé si cher des gueux qui vous amusent,
Quand vous pouviez avoir le commerce des muses
Qui ne vous coûtait rien et qui valait bien mieux.

LES LARMES DE PERICLES.¹

Le ciel paraît quelquefois prendre plaisir à éprouver les grandes âmes ; il semble ne leur avoir donné des facultés fortes et généreuses que pour les exercer davantage, il jouit de cette lutte sublime qui s'engage entre l'homme et les maux les plus accablants. Un grand philosophe de Rome, Sénèque, a dit en effet : " Ecce spectaculum dignum ad quod respiciat intentus operi suo Deus ! Vir fortis cum malâ fortunâ compositus ! " Le spectacle le plus admirable, le plus digne de l'attention même de la divinité, est le spectacle d'un homme généreux et inébranlable aux prises avec l'adversité ! C'est au milieu des épreuves que la vertu éclate et se produit dans toute son évidence, c'est là qu'elle se fortifie.

Si nous jetions les yeux sur une foule de grands hommes qui ont honoré l'humanité, nous verrions que leurs vies ont été traversées par des orages continuels et que plus leur mérite les a élevés plus ils ont été froissés et déchirés par le malheur. Mais sans nous arrêter sur un Homère, un Sophocle, un Socrate et sur tant d'autres, victimes de la haine, de l'injustice ou de l'envie, contentons-nous d'arrêter nos regards sur un de ces héros de l'Antiquité qui fut la lumière et la gloire de sa patrie et donna son nom à son siècle, mais sur qui tous les maux fondirent à la fois, lorsqu'il était au plus haut degré d'élévation. Périclès, à la tête de la république d'Athènes, redoutable à ses ennemis et admiré par toute la Grèce pour sa valeur et son génie, commandant à tous par la force de son éloquence, avait joui longtemps de la prospérité la plus flatteuse et la plus brillante. Il avait même réussi par ses conseils

¹ Extrait du cahier d'honneur de la classe de Rhétorique du Collège de Montréal, 15 Novembre 1851.— Voir la livraison de Décembre.

et par l'empire qu'il avait sur les Athéniens, à faire déclarer la guerre à Lacédémone, lorsqu'un horrible fléau, la peste désastreuse, vint accabler sa patrie. Alors les Athéniens, pressés par une double calamité, accusent l'homme qui les avait portés à la guerre; ils tournent toute leur fureur contre Périclès qui cherchait en vain à remédier à tous ces maux, et à soutenir ses injustes concitoyens. Dépouillé de sa charge de général par l'aveuglement populaire, il est en outre condamné à une rigoureuse amende. Cependant cette disgrâce n'abat point son courage; réduit au rang de simple citoyen, il tâche de trouver encore moyen de se rendre utile. Son âme devait essayer de beaucoup plus violentes secousses. Bientôt il voit tomber autour de lui ses amis, ses parents frappés par la peste. Son propre fils Xantippe, qui donnait déjà les plus belles espérances, est lui-même atteint par la contagion et périt à ses yeux. Le philosophe paraît à peine ébranlé de ce coup. Il lui reste un fils qui le console de tant de pertes; il rassemble désormais sur Paraluste tout son espoir et sa tendresse. Mais la peste qui exerce de plus en plus ses ravages, lui enlève encore cette dernière consolation. Le grand homme est étonné d'un coup si rude, il sent son cœur violemment agité, il parvient cependant à cacher son trouble. Bientôt la pompe funèbre s'avance: il semble encore maître de lui-même, on admire en lui cette force d'âme plus qu'humaine qui le rend inébranlable à tous les coups de la fortune, et le met à l'épreuve de tous les déchirements de la nature. Mais quand il est prêt de placer la couronne sur la tête du mort, il ne peut se contenir plus longtemps, sa douleur éclate par des sanglots et par un torrent de larmes. Il serre entre ses bras les restes inanimés de son fils, il l'embrasse, il ne peut plus s'en détacher, sa fermeté vaincue accorde enfin à la nature ce qu'elle réclamait de la sensibilité d'un père. Il fallait que le grand homme se montrât enfin homme, en cédant à la faiblesse humaine.

LOUIS LAPOINTE.

G. STEPHENSON.⁽¹⁾

MESSIEURS,

Je viens vous raconter la vie d'un ouvrier, la vie d'un de ces hommes devant lesquels Diogènes aurait pu déposer un instant sa lampe. Cette vie, dans toutes les conditions où elle s'est exercée, dans toutes les phases qu'elle a parcourues, est pour vous un grand exemple ; et elle vous fournira, dans l'étude rapide que je vais en faire, un enseignement qui pourra vous être de quelqu'utilité.

I.

Wylam est un petit village situé sur les rives de la Tyne, au centre de cette région houillère qui gît entre l'Angleterre et l'Écosse. C'est là que naquit, le 9 Juin 1781, il n'y a pas encore un siècle, sur le parquet de terre brute d'une chaumière, George Stephenson. Son père était un honnête journalier qui gagnait douze shellings par semaine ; le fils a donné au monde industriel la locomotive et le chemin de fer, et le petit-fils a élevé devant Montréal ce travail herculéen que nous appelons le Pont Victoria : c'est en dire assez pour vous apprendre que bien des fortunes colossales doivent leur origine à la famille de ce vieux chauffeur des bords de la Tyne, et pour que vous trouviez quelque intérêt à faire la connaissance de ce brave homme.

(1) Sujet de deux conférences faites par l'auteur devant l'Institut des Artisans Canadiens.

Avec douze shellings, je ne sais pas jusqu'à quel point, un homme, une femme et six enfants peuvent faire bonbance durant une semaine, mais je suis bien sûr qu'ils doivent peu s'occuper de la dernière mode qui passe, et que nul chez eux ne songe à prendre les degrés universitaires. Donc, les demoiselles Stephenson allèrent probablement court vêtues, et George ne vit jamais les bancs de Cambridge ou d'Edimbourg. Ils travaillaient tous, rudement, consciencieusement, satisfaits, dans leurs cœurs honnêtes, de ce qu'on leur donnait pour salaire, et cherchant dans ce travail constant, de l'avancement et des éléments nouveaux pour doubler leur énergie et améliorer leur condition.

Dans un pays libre, ce travail uni à l'amour du devoir conduit infailliblement à cette royauté paisible des pays libres, l'indépendance personnelle et l'estime des autres.

Le petit George, qui se trouvait le second des fils du bonhomme Robert, franchit lestement tous les sentiers que parcourt les enfants pauvres, acceptant, convoitant même la somme de travail que ses forces croissantes pouvaient supporter. Il garda d'abord les vaches de la veuve Ainslie, à raison de deux pences par jour ; il cercla les navets et guida au labour les chevaux des cultivateurs voisins, pour quatre pences par jour ; puis il fut employé aux mines, au début, comme trieur de charbon, ensuite comme conducteur des chevaux de trait, avec un salaire progressif de six à huit pences.

Enfin, comble de ses désirs de quinze ans, il arriva, degré par degré, au poste important de chauffeur-en-chef ; c'était celui qu'avait toujours occupé son père. L'enfance était donc franchie, il avait maintenant un salaire d'homme.

Jusqu'à ce moment, il avait subi les besoins de sa condition et de sa famille ; il avait obéi à ce premier instinct de la vie humaine, chercher sa pitance ; comme un naufragé qui, avant de songer à rejoindre un continent, nage d'abord pour s'accrocher à une épave. Maintenant, chaque enfant apportait sa part à l'existence de la famille Stephenson ; le produit total de ce gain commun s'élevait à la somme de trente-cinq à quarante shellings par semaine. La ration de chacun se trouvait ainsi assurée d'avance. George n'ayant plus besoin des secours de ses parents n'eut plus, désormais, qu'à utiliser et développer, pour son avenir et le bien de la société, la part de moyens personnels que Dieu avait déposés en lui.

L'exploitation de la houille qui commençait à cette époque à prendre un développement considérable en Angleterre, était l'occupation à peu près exclusive des habitants du Northumberland ; ceux qui, comme George Stephenson, n'avaient jamais laissé les

bords de la Clyde, devaient croire que la terre était une boule noire et que l'humanité tout entière passait six jours de la semaine le visage barbouillé. Là, tous les métiers se rattachaient à cette exploitation, tous les travaux publics étaient exécutés dans le but de la favoriser. Il est peu d'hommes, dans un pays semblable, qui n'ait pas l'occasion de mettre la main à tous ces genres de travaux. Possédant l'honnête ambition d'un ouvrier intelligent, Stephenson se familiarisa bientôt avec les diverses manipulations que nécessite cette industrie; remplissant toujours avec soin la tâche qu'il avait acceptée pour qu'on lui en confia une plus importante et mieux payée. Il courait aux salaires élevés, lui aussi, mais c'était après avoir prouvé qu'il pouvait les gagner.

Nous ne suivrons pas ce courageux travailleur, pas à pas, dans la série de ses occupations manuelles et dans l'amélioration progressive de sa condition, cette tâche dépasserait le cadre de ces entretiens. Il me suffit de vous dire qu'en laissant le fourneau de la pompe à feu, il fut tour à tour mécanicien, contre-maître, puis ingénieur-en-chef au service des différentes compagnies houillères de l'endroit. C'est dans ce dernier emploi que nous le retrouverons à l'œuvre dans un instant. Etudions, en attendant, le travail intime et bien autrement important qu'il accomplit pour devenir plus homme et arriver sûrement au succès.

“C'était alors un jeune homme rangé, sobre, rude au travail, rien de plus, selon le jugement de ses compagnons.” Mais il y avait en lui une volonté inébranlable, et le ciel lui avait donné, pour bon génie, la droiture dans le caractère et la rectitude dans les idées; c'est-à-dire le grand *Bon Sens*, chose presque aussi rare que le vrai génie mais plus nécessaire; la première de ces qualités, je veux dire sa droiture, lui faisait un devoir de bien faire tout ce qu'il avait à faire; c'est la conscience de l'ouvrier; la seconde lui en montrait les moyens; sa volonté lui en donnait la puissance, et ces dons ordinaires, mais heureusement combinés, firent que ce petit charbonnier de Wylam changea en moins d'un demi siècle la physionomie d'une partie du monde, les rapports entre les peuples, en imprimant aux hommes et aux choses un immense mouvement.

Stephenson ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il lui manquait un moyen essentiel de développement intellectuel, la lecture. Il s'empressa donc, aussitôt qu'il pût économiser quelques shellings, d'aller prendre les leçons que donnaient, le soir, les quelques maîtres d'école qu'il trouva dans les environs de son village. C'est après avoir donné douze heures de son temps au travail de la mine qu'il allait, trois fois la semaine, garçon de dix-

neuf ans, apprendre son a. b. c., et s'exercer à faire sur le papier des bâtons droits.

Robin Cowens et maître Andrew Roberstson, ses deux pédagogues, ne réussirent peut-être pas à lui enseigner tout ce qu'ils savaient eux-mêmes, mais Stephenson sut si bien mettre à profit le peu qu'il avait appris, que ce peu devint pour lui, avant longtemps, un trésor. Pendant les heures où il n'avait qu'à regarder passer l'eau de sa pompe, il résolvait les problèmes d'arithmétique qui lui avaient été soumis par son maître ou par des compagnons plus instruits que lui ; il disciplinait ses alignements de bâtons ; de sorte qu'il fit dans le calcul des progrès rapides ; et il put, à l'âge de vingt et un an, signer son acte de mariage d'une façon fort convenable. — Il est probable aussi qu'il fit de son mieux ce jour là.

Quelque temps avant son mariage, et même après, pour augmenter ses ressources, qui, avec une femme et des enfants en perspective, devaient être plus considérables, Stephenson trouvait le temps d'accomplir pour les uns et les autres, mille petites besognes lucratives ; il aidait au chargement des vaisseaux, il remettait en train les horloges détraquées, il raccommodait les chaussures. " Un de ses moments d'orgueil et de bonheur, a-t-il dit, ç'avait été de reporter à sa *promise* une paire de souliers qu'il lui avait ressemelé."

Vous verrez bientôt que ces humbles industries n'empêchent pas un honnête homme qui a noblement fait son chemin d'être convié à la table de ceux qui ont atteint à toutes les gloires et à toutes les dignités d'un grand pays.

Après l'école, Stephenson rechercha la compagnie de ceux qui pouvaient l'aider dans le travail de son éducation : Il essaya de plus, de se procurer tous les livres qui pouvaient servir plus efficacement son idée. Un volume sur la mécanique, un seul petit volume, fut pour lui toute une révélation.

Les difficultés de la grosse et de la fine écriture étant vaincues, il s'aperçut qu'il ne suffit pas toujours à un ouvrier de pouvoir exprimer sa pensée, mais que souvent il est plus nécessaire de lui donner une image pour la rendre sensible aux yeux. Il se mit donc à dessiner, à lever des plans, puis à s'exercer à transmettre au papier le résultat des opérations de mesurage et de nivelage auxquelles il prenait part. Quelques années plus tard, aidé des livres et des études de son jeune fils, à qui il sut procurer une instruction précoce et plus complète que la sienne, il corrigeait des erreurs de systèmes qu'il s'était faits dans son ignorance et qui l'avaient souvent mal servi. — Lui aussi avait eu sa folie *du mouvement perpétuel*. — Il affermissait dans son esprit, en les confirmant par les

données exactes de la science, des principes de mécanique qu'il avait seulement entrevus.

Ainsi, muni de ces connaissances élémentaires, il put s'aventurer plus sûrement dans l'exécution des perfectionnements qu'il voulait apporter aux choses de son métier, ou dans l'invention de modes nouveaux plus favorables à l'exploitation qu'il dirigeait. Il faut si peu de principes et de rudiments à un homme judicieux qui pense beaucoup en travaillant. Or Stephenson accompagnait de sa pensée tout ce que sa main exécutait ; quand un obstacle survenait, quand un besoin nouveau naissait, il se demandait invariablement : " Quel moyen trouverai-je pour surmonter ceci, pour subvenir à cela ?..." Il ne passait pas outre, insoucieux comme tant d'autres, accomplissant tout comme un automate sans cœur et sans raison. Cocher, il pensait, en suivant sa bête, sur les lices de bois ou de fer des chemins houilliers ; brouettier, il pensait en poussant sa charge à travers les longues galeries des mines ; chauffeur, il pensait en montant et démontant cette pompe à vapeur qui devait être le point de départ de ses découvertes ; mineur, il pensait en accomplissant ces tunnels infinis, ces murs de soutènement destinés à prévenir les éboulements. Et quand il sortit des mines pour aller accomplir ces grandes entreprises qui l'ont illustré, outre qu'il était le meilleur brouettier, le meilleur mineur, le plus habile chauffeur, le plus intelligent terrassier, il avait acquis par cette application continuelle de la réflexion et de l'analyse aux faits et aux travaux usuels, un trésor inappréciable d'expérience.

Il ajoutait à cela des essais fréquents en vue des applications nouvelles qu'il voulait faire des forces mécaniques. S'il devait agir avec un agent donné, il savait d'avance tout ce qui devait entraver ou favoriser sa force impulsive ; poids des mobiles, adhésion ou répulsion des milieux où ils devaient se mouvoir, etc.

Ce mode rationnel de procéder était le fruit de ce grand bon-sens en partie reçu, en partie acquis, qui fait connaître la valeur du temps perdu dans des tentatives infructueuses et les conséquences, toujours graves, pour un inventeur et une invention, d'un insuccès même partiel. Il fut témoin de trop de déconvenues, de son temps, pour ne pas en profiter.

Nous touchons maintenant au moment d'apprécier tout ce que produisit cette suite de pensées jointes à cet ensemble de travaux variés, quelle puissance peut acquérir un pauvre manœuvre chez qui la réflexion assidue se joint à l'action continuelle. L'analyse d'un côté, l'expérience de l'autre, c'est le développement simultané de la force qui repose sur la conviction, et de la raison qui juge d'avance du possible et de l'impossible. C'est, en définitive, la

vraie, la plus efficace, la seule éducation de l'homme d'action, de l'inventeur. Et vous pouvez, à peu près tous, messieurs les ouvriers, vous procurer cette éducation, plus facilement aujourd'hui qu'au temps de Stephenson, plus facilement à Montréal qu'à Wylam.

Pour compléter l'étude de ce viril caractère et vous le montrer à l'action avec sa méthode expérimentale et la hardiesse de ses convictions, je vais vous rapporter deux faits qui se rattachent d'ailleurs à l'une de ses plus importantes découvertes.

II.

Vous savez tous, depuis le dernier et savant entretien que vous a fait M. l'abbé Moyen, que la houille se tire de terre par des puits creusés de distance en distance, au fond desquels viennent aboutir des réseaux de galeries qui se prolongent sous sol à une profondeur et à des distances souvent considérables. Deux grands dangers menacent continuellement les habitants de ces lugubres souterrains, les inondations et le feu.

A l'époque de Stephenson, l'inexpérience et le manque de discipline étaient cause de malheurs fréquents. Des mineurs imprudents, soit en s'approchant avec leurs lampes des gaz accumulés à certains endroits, soit en allumant des feux, provoquaient des explosions terribles. L'incendie communiqué aux charpentes destinées à soutenir les voûtes mal assurées, s'attachait ensuite aux masses de charbon. Des galeries entières s'effondraient engouffrant dans leurs profondeurs des centaines d'ouvriers livrés ainsi au feu ou à l'asphixie.

“Un jour,—c'est le biographe de Stephenson qui parle,—“un ouvrier se précipita dans la maison de Stephenson, apportant l'effrayante nouvelle que la galerie la plus profonde de la houillère était en feu. George courut immédiatement vers la mine principale, située à cent verges environ de sa demeure; les femmes et les enfants des mineurs y accouraient aussi, la terreur et l'égarément peints sur leur visage. D'une voix énergique Stephenson ordonna au manœuvre du treuil de le descendre dans une des bannes.—On nomme ainsi ces véhicules suspendus qui servent à extraire la houille des puits.—Au fond était le danger, la mort peut-être, mais le devoir y appelait notre intrépide contre-maître. A mesure qu'il disparaissait aux regards, les personnes présentes, entendant les cris de désespoir et d'agonie des mineurs s'élever du fond du puits, suivaient haletantes, et l'œil plein d'effroi, l'homme héroïque dans sa rapide descente.

“ Il fut bientôt au fond et parmi ces malheureux paralysés par le danger qui menaçait la vie de tous. S'élançant hors de la bannière aussitôt qu'elle toucha à terre : “ Y a-t-il parmi vous, s'écriait-il, six hommes assez courageux pour me suivre ? S'il en est ainsi, en avant, et nous éteindrons le feu.” Les mineurs de Killingworth avaient la plus grande confiance dans leur mécanicien, ils le suivirent avec empressement. Le silence succéda au tumulte frénétique de l'instant d'auparavant et les hommes se mirent énergiquement à l'œuvre.”

“ Dans les mines on a sous la main tous les matériaux nécessaires à la maçonnerie, briques, mortier et instruments : sous la direction de Stephenson, on transporta au point voulu ce qu'il fallait de toutes ces choses, et en quelques instants un mur s'éleva à l'entrée de la galerie principale ; Stephenson prenait une part active dans le travail. L'air atmosphérique étant ainsi exclu de la galerie, le feu fut éteint, les ouvriers échappèrent à la mort, et la mine fut préservée.”

Je continue le récit du biographe. “ Depuis une cinquantaine d'années, plusieurs des meilleures mines étaient tellement remplies de gaz inflammable exhalé par la houille, qu'on ne pouvait les exploiter sans le plus grand danger ; et en conséquence, quelques unes étaient abandonnées. On avait recours aux moyens les plus primitifs pour produire une lumière suffisante au travail des mineurs. On essaya la phosphorescence de la peau de poisson en décomposition ; cette lumière était sûre mais impuissante. Le système le plus généralement suivi était ce qu'on appelait le moulinet d'acier : instrument dont la roue à coches en tournant contre un morceau de silex, (la pierre à fusil,) en tirait une suite d'étincelles qui perçaient à peine les premières couches de ces épaisses ténèbres. Un jeune garçon portait l'appareil et tournait la roue en marchant derrière le mineur qui devait exercer son dangereux métier, à la faveur d'une pareille lumière. On ne se servait de chandelles que dans les parties de la mine où le gaz était peu abondant. A l'aide de ces grossiers moyens on ne pouvait extraire qu'un tiers de la houille.”

Il est aisé de comprendre que la préoccupation qui primait toutes les autres, à cette époque, dans les districts houilliers, était celle de trouver un système d'éclairage qui put rendre les services désirables et parer à de si graves inconvénients. Un comité formé dans ce but, chargea Sir Humphrey Davy, le célèbre chimiste Anglais, de faire des études sur ce sujet. Le savant se mit à l'œuvre, et le résultat de ses expériences et de ses recherches fut la production de la lampe remarquable qui a gardé son nom

“ Mais un penseur plus humble l'avait devancé dans ce travail.”

“ Stephenson, pendant plusieurs années, avait fait à sa rude manière des expériences sur le *feu grizou*, dans les mines de Killingworth. Les mineurs, pensant que ces expériences étaient pleines de dangers, avaient coutume de lui faire des remontrances à cet égard. L'un d'eux, le voyant un jour tenir des chandelles allumées au vent du *souffleur*, c'est-à-dire, de la fissure d'où s'échappait le gaz inflammable, le supplia de cesser ; mais Stephenson répondit : “ qu'il s'occupait d'un plan qui, il l'espérait, rendrait ses expériences utiles à la conservation de la vie humaine.” Dans ces occasions les mineurs avaient coutume de se retirer avant qu'il allumât le gaz.”

“ Selon les explications qu'il donna lui-même plus tard, il pensait que s'il pouvait construire une lampe surmontée d'une cheminée, de manière à établir un courant d'air puissant, le feu ne pourrait pas se communiquer au sommet de la cheminée, parceque l'*air brûlé* monterait avec une telle vitesse qu'il empêcherait l'air inflammable de la mine de descendre jusqu'à la flamme ; et sa conviction était qu'une pareille lampe pouvait être placée dans une atmosphère explosive sans risque d'explosion.”

.....
 “ Il fit donc faire par un ferblantier de New-Castle une lampe selon son plan, et en même temps il commanda un verre propre à cette lampe. Ces deux Articles lui furent livrés le 21 octobre 1815, et le même jour il emporta l'appareil à Killingworth pour en faire immédiatement l'essai.

“ Ce fut vers les onze heures du soir que Stephenson, accompagné de deux de ses amis, prit le chemin de sa mine pour juger, à l'épreuve, de l'efficacité de son invention.

“ Arrivé au fond du puits, le trio se dirigea vers l'une des galeries les plus remplies d'air vicié, et où le gaz s'échappait d'une fissure de la voûte en sifflant violemment. Ils barricadèrent avec des planches de sapin la partie de la galerie où le gaz s'accumulait afin d'en saturer l'air davantage pour leur expérience. Après une heure d'attente, Moodie, un des compagnons, fut prié de se rendre à l'endroit qui avait été barricadé pour constater l'état de l'atmosphère ; ce qu'il fit. A son retour, il dit que l'air était tel que si l'on en approchait avec une chandelle allumée, une explosion se produirait infailliblement. Satisfait, Stephenson ayant allumé sa lampe s'avança résolument vers le foyer du danger. Ses deux amis qui avaient essayé, au dernier moment, de l'intimider, moins confiants que lui, s'arrêtèrent lorsqu'ils furent assez près pour en-

tendre le sinistre ralement du *souffleur* ; puis, effrayés du péril, ils se retirèrent en lieu sûr, hors de vue de la lampe, qui disparut graduellement avec son porteur dans les profondeurs de la nuit. Le moment était critique ; une catastrophe paraissait si probable que les cœurs les plus fermes auraient hésité."

" Arrivé à l'endroit le plus périlleux, Stephenson présenta hardiment sa lampe allumée au courant du *souffleur* et à quelques pouces seulement de la crevace. Dans cette situation, la flamme grandit sensiblement dans le verre de l'appareil, puis s'agita et enfin s'éteignit..... Revenant vers ses amis qui étaient toujours à distance, il leur dit ce qui était arrivé. Ceux-ci devenus un peu plus confiants, le suivirent jusqu'à un point d'où ils pouvaient le voir répéter son expérience ; mais se tenant toujours hors de danger. Ils constatèrent que lorsque la lampe allumée fut placée dans l'air explosif la flamme s'éleva tellement dans la cheminée qu'elle sembla la remplir ; puis elle s'éteignit comme la première fois.

" Stephenson revint de nouveau vers ses compagnons, ralluma sa lampe et recommença l'expérience, et cela plusieurs fois de suite et toujours avec le même résultat."

La *lampe de sûreté* avait donc fait victorieusement ses preuves, et elle allait bientôt passer dans le domaine public comme un bien acquis à l'humanité, consacré par l'héroïsme de son auteur. Stephenson y apporta, plus tard, quelque perfectionnement : il activa davantage le courant d'air dans la cheminée, en multipliant les conduits aërifères et en diminuant leur diamètre ; ce qui eut pour effet de prévenir l'extinction de la lumière au milieu du gaz inflammable, et de diminuer les chances de contact entre la flamme et la substance explosive. C'est avec ces dernières modifications que cette lampe est restée en usage dans les mines, à côté de celle de Davy qui ne lui a pas été trouvée supérieure.

Cette découverte avait fait connaître le nom du mécanicien de Killingworth au-delà du Northumberland, car elle avait été l'occasion d'un grand débat entre les savants qui avaient fini par admettre le mérite réel de son inventeur. On ne lui contestait plus les capacités solides qu'il possédait ; son intégrité et son courage lui avaient concilié l'estime et la confiance des maîtres et des serviteurs. Il était maintenant entré dans la pleine maturité de son existence ; le temps d'une abondante production était commencé, et les circonstances lui étaient favorables.

III.

Napoléon venait d'être atterré, un vaisseau anglais l'avait déposé sur un rocher lointain ; il n'y avait plus à craindre qu'il revint de là. L'Angleterre, qui avait le plus contribué à faire crouler le colosse, jouit la première de cette immense ruine. Le commerce de la France n'existait plus, ses flottes étaient anéanties. Le blocus continental, cette menace continuelle de ruine pour la Grande Bretagne, était brisé pour toujours ; l'Europe, enlacée durant tant d'années dans l'étreinte immense du géant, appauvrie par la guerre, paralysée dans toute ses industries, demandait à tous les climats de la terre de quoi satisfaire à tous ses besoins. L'Angleterre de son côté, qui avait payé en partie, les soldats de la *Sainte Alliance*, sentait l'urgence de combler ses trésors épuisés. C'est alors que se manifesta chez elle une merveilleuse activité dans son commerce et son industrie. Les voies et les forces naturelles ordinaires ne suffisaient plus à servir ses efforts centuplés ; les marchandises encombraient les canaux ; les chevaux allaient trop lentement pour la presse des consignations, les chemins se défoucaient sous la masse des colis, l'exploitation houillère ne parvenait plus à alimenter toutes les usines qui s'ouvraient de toute part, la nécessité de satisfaire à toutes ces exigences nouvelles aiguillonna toutes les intelligences fertiles. La matière allait partout s'animer, cette fois, au souffle de l'homme, et se lever comme une légion de bras pour seconder ses efforts. C'est alors que l'idée de créer des voies ferrées et de substituer un moteur mécanique aux bêtes de traits pour le transport des choses de commerce, se présenta à l'esprit de plusieurs. Stephenson fut un de ceux qui se trouvèrent prêts à l'appel de leur temps. Sa pensée comme la lampe de ces vierges prudentes dont parle l'écriture, s'était allumée pour le moment favorable.—Ce sont toujours les diligents que l'occasion conduit au succès : au combat de la vie, l'heure d'une bonne fortune sonne souvent quand le général dort encore.—

Voyons dans un coup d'œil ce qui avait été tenté, avant lui, dans le but de trouver un système de locomotion mécanique réalisable. Dès le milieu du siècle dernier, c'est-à-dire aussitôt après que la vapeur eut été appliquée comme force mécanique, Savary, le Dr. Robison et James Watt, l'inventeur de l'engin à double effet, émirent tous trois l'idée, que la vapeur pouvait servir encore comme puissance de traction.

Absolument dans le même temps, un ingénieur Français, nommé

Cugnot, construisit deux voitures mues par cette force qui subirent l'examen d'un jury : la première munie d'une chaudière insuffisante s'arrêtait tous les quarts d'heure ; or, comme il était dans le programme de l'inventeur de faire servir ce véhicule à l'artillerie, les généraux jugèrent, avec assez de raison, qu'elle serait mal commode dans l'attaque aussi bien que dans la retraite.—En France les soldats aiment à aller plus vite que cela.—La seconde, beaucoup mieux conditionnée, eut le malheur de verser en tournant un coin de rue, à Paris. L'autorité municipale, qui voyait tous les jours l'autorité suprême mettre aux arrêts les beaux esprits inventeurs ou révolutionnaires, fit écrouer la pauvre machine à l'arsenal disant qu'elle était trop dangereuse. Comme les machines ne meurent pas en prison, celle de Cugnot a survécu et fait aujourd'hui un des ornements les plus curieux du Conservatoire des Arts et Métiers.

Peu d'années après, Olivier Evens, aux Etats-Unis et William Symington, en Ecosse, firent aussi des essais remarquables mais qui n'eurent aucun résultat ultérieur. Ce dernier désespérant de jamais pouvoir faire franchir à sa voiture les terribles ornières de son pays, chercha de préférence à appliquer son système à la navigation.

William Murdock, collaborateur de Watt, fit de son côté quelques tentatives qui eurent un succès d'expérience. Une petite locomotive qu'il avait construite s'échappa de ses mains au moment de l'essai et fit brillamment son chemin toute seule. Mais comme c'était la nuit, elle donna une telle épouvante aux personnes qui se trouvèrent sur son trajet, surtout à un pauvre ministre qui la prit pour un diable, que son inventeur crut peut-être plus prudent de ne plus la laisser sortir, même en compagnie de quelqu'un ; quoi qu'il en soit, elle ne fit plus jamais parler d'elle.

IV.

Enfin l'idée de combiner la voiture à vapeur avec les chemins à rails prit naissance.

Ces chemins existaient déjà depuis longtemps, dans les régions houillères du nord et l'on avait parlé d'en établir entre les centres les plus actifs de fabrication et de commerce, pour le transport des marchandises et des voyageurs. Mais il n'était entré dans l'idée de personne de discontinuer l'usage des chevaux sur ces routes nouvelles. Sur ces entrefaites, Richard Trevithick, élève de Murdock, contre maître dans une mine de Cornouaille, mit au jour

un véhicule fort ingénieux, avec lequel il se transporta à Londres, émerveillant tout le monde sur son passage, même les savants de la capitale. Mais on ne sait trop pourquoi cette nouvelle machine finit comme tant d'autres par tomber dans l'oubli. Elle avait bien commis, elle aussi, quelques fredaines sur le chemin de ses succès, brisé quelques clotures, menacé les barrières publiques et leurs gardiens etc., Ce qui prouve qu'elle était un peu rétive à la manœuvre et fait présumer que l'on désespéra de son avenir. Trevithick, cependant, n'abandonna, pas son idée ; il la reprit bientôt, mais cette fois en combinant la locomotive avec la voie ferrée. Ce fut peu d'années après, en 1804, qu'il lança sur un chemin à rails de Pen-y-darran une nouvelle machine qui entraînait derrière elle un convoi de waggons à une vitesse de 10 milles à l'heure.

“ La chaudière de cette seconde locomotive était de forme cylindrique, aplatie aux extrémités et faite de fer forgée. Le fourneau et la cheminée étaient dans l'intérieur de la chaudière, où se trouvait placé horizontalement le cylindre unique, de huit pouces de diamètre avec un va et vient de quatre pieds six pouces. Comme dans la première machine, les roues étaient mises en mouvement par un engrenage à éperon, sur le côté duquel fonctionnait aussi un volan, afin de continuer le mouvement de rotation dans l'axe coudé à la fin de chaque coup de piston.”

Malheureusement, il arriva que les rails du chemin sur lequel fonctionnait la machine de Trevithick ne purent résister à une pesanteur si révue aussi considérable, ils se brisèrent si souvent, et à la fin en si grand nombre, que les actionnaires trouvèrent que l'entretien du chemin deviendrait trop onéreux, vu les bénéfices de leur exploitation, et ils profitèrent d'un déraillement pour mettre ce dispendieux serviteur à la retraite.

Après tous ces insuccès, un préjugé semble s'être emparé de tous les ingénieurs qui tentèrent des essais immédiatement après ceux dont nous venons de parler : c'était que des roues polies ne pourraient adhérer suffisamment aux rails aussi polis pour permettre à un engin de traîner un convoi un peu considérable. Blenkinsop de Leeds, les Chapman de Newcastle, et Blackett de Wylam imaginèrent donc d'adapter aux roues des locomotives qu'ils construisirent une garniture d'aluchons qui s'engrènaient dans un rail à cremaillère placé sur un côté du chemin. Les Chapman se servirent en outre, d'une immense chaîne fixée aux deux extrémités du chemin : cette chaîne faisait un tour sur un barillet à gorge, fixé à l'essieu des roues motrices, ce qui en donnant un point d'appui à la locomotive ajoutait à sa puissance de traction.

Mais quoique toutes ces ingénieuses inventions aient eu leurs succès, elles eurent peu de durée; il est aisé de comprendre qu'elles étaient inapplicables à une longue route et accompagnées dans leur fonctionnement d'une multitude d'inconvénients : le frottement considérable de ces chaînes et de tous ces rouages, une transmission indirecte et compliquée du mouvement produit d'ailleurs par des chaudières encore impuissantes; les déraillements sans doute plus ruineux à cause de la complication des engrenages; la rupture des aluchons de la roue motrice ou du rail à crémaillère au moindre obstacle qui se présentait sur le rail opposé, tout cela arrêta à chaque instant la marche des convois; il fallait recourir aux chevaux pour continuer la route et ramener, en outre, à grand frais, la machine invalide à l'atelier. L'inexpérience et le mauvais vouloir des manœuvres chargés du service de ces machines venaient encore aggraver leurs défauts et préparer leur défaveur. En outre, quelques unes crevèrent dans leurs pénibles efforts; les inventeurs de quelques autres moururent en même temps que leur invention et personne ne s'empressa de regretter les unes ou d'imiter les autres.

Cependant Blackett, qui eut le bonheur de survivre à sa dernière crémaillère, voyant à la fin la cause de toutes les misères qu'elle lui avait occasionnées se mit en frais d'en abrégier le règne. Aidé d'un mécanicien intelligent il fit plusieurs expériences qui le conduisirent à cette démonstration physique : que la puissance d'adhésion d'un corps étant donnée, on peut calculer la force qu'il faudra pour détruire l'adhésion : que par conséquent, si une locomotive pèse 1 tonneau, l'adhésion de la roue au rail représentera une puissance égale à 50 à 60, à 100 tonneau, etc. selon les proportions de rapport, et il faudra une puissance de pesantier plus grande dans la charge à traîner pour détruire la puissance adhérente de la roue : c'est-à-dire pour la faire glisser sur le rail sous l'effort impulsif de l'engin. Fixé sur ce fait Blackett se remit à l'œuvre pour la cinquième fois, et cette cinquième fois, appuyé sur un principe certain il arriva à un résultat certain.

Une nouvelle machine fut installée sur le chemin de Wylem, libre des entraves de la chaîne, des aluchons et elle fit heureusement ses preuves à la grande surprise de tout le monde.

Habitué aux déconvenues de Blackett, on était accouru de toute part pour s'amuser de ce nouveau fiasco; mais quand on vit la locomotive faire librement ses allées et venues, traînant son fardeau sans s'occuper des prophéties et des sarcasmes des passants, comme une bonne machine qu'elle était, au lieu d'applaudir à son succès, on lui en garda rancune et on lui trouva des défauts incompatibles

la société des bêtes de l'endroit. " En la voyant, dit le biographe de Stephenson, les chevaux étaient dans l'inquiétude"; ce qui fit que leurs propriétaires s'exaspérèrent au point qu'ils menacèrent Blackett et sa machine des plus grands châtimens. Cette persécution fut telle, qu'il fut obligé, pour calmer les êtres raisonnables et déraisonnables de l'endroit, d'ordonner au conducteur de l'engin de s'arrêter aussitôt qu'il apercevrait venir un cheval à l'horizon et de ne pas bouger avant qu'il ait disparu de l'autre côté. Or la voie ferrée de Wylem courait parallèlement au chemin public; on comprend avec cette combinaison que s'il passait seulement dix rosses par jour sur ce chemin, la machine devait se mettre en grève tous les jours au moins durant cinq heures, et que ceux qui l'avait construite pour faire des économies devaient s'être trompés d'une grosse fraction.

Il est juste de dire, pour ne pas donner une idée trop défavorable du caractère des habitants de Wylem, que l'engin de Blackett pouvait avoir en effet des inconvénients assez graves : la vapeur s'échappant directement dans l'air, à chacun des mouvements du piston, produisait un sifflement strident et saccadé de nature à effrayer les bêtes et à incommoder les pacifiques provinciaux d'alors, qui n'étaient pas faits au tintamare de notre existence moderne; nos chevaux d'aujourd'hui en ont entendu bien d'autres sans même redresser l'oreille.

V.

C'est ici où vient s'ajouter au système de locomotion mécanique la part de travail et les perfectionnements de Stephenson. On était alors en 1813. L'analyse générale des travaux dont je viens de parler donnait, à ce moment, les résultats suivans : beaucoup de ces machines ne pouvaient plus fonctionner, les meilleurs qui allaient encore, tant bien que mal, n'atteignaient en moyenne qu'une vitesse de quatre milles à l'heure, et tous frais calculés, leur travail coûtait autant que celui des chevaux et créait beaucoup plus d'embarras. Jusqu'alors ces inventions n'étaient donc propres qu'aux pays où les chevaux n'existent pas : Il fallait par conséquent, y renoncer en Angleterre.

Stephenson n'était pas resté étranger aux recherches et aux efforts des mécaniciens de son temps. Au contraire, leurs tentatives avaient vivement activé son émulation.

Il s'était déjà préocupé des changements qu'il fallait porter

dans la qualité et la forme des rails du chemin de Killingworth pour qu'ils pussent résister sous le poids de convois plus lourds et plus nombreux. Comme Blackett, il avait fait des expériences pour apprécier la force d'adhérence des roues polies aux rails polis sous une charge donnée ; il en avait fait, de plus, pour constater les rapports proportionnels de la résistance d'une pesanteur donnée avec le degré d'inclinaison du plan sur lequel elle repose, et déjà, dans plusieurs occasions, il avait appliqué ces lois que lui avait fait découvrir sa perspicacité.

Après avoir étudié suffisamment les locomotives de Blenkinsop et de Blackett, Stephenson, dans la persuasion qu'il pourrait faire mieux, alla demander l'aide d'un capitaliste de l'endroit, Lord Ravensworth, pour exécuter le plan qu'il avait conçu. Ce capitaliste malgré tout ce qu'il put entendre dire pour le dissuader, avança de confiance les fonds nécessaires au mécanicien.

Stephenson fit un premier essai, en se servant d'abord des données de ses prédécesseurs, quoi qu'en les simplifiant déjà beaucoup, et ce fut après ce premier essai, qui n'était pas d'ailleurs, pour lui, un progrès assez sensible sur ses devanciers qu'il se fixa sur le point qu'il fallait atteindre.

En physique, c'est une vérité constante, que l'effet est d'autant plus puissant qu'il procède plus immédiatement et plus directement de sa cause ; et les hommes connaissent cette loi par intuition. En voici une preuve dont vous me pardonnerez la vulgarité : un homme vous fait une grossière insulte, au milieu d'une foule ; exaspéré, vous voulez lui lancer un coup de poing, or vous en êtes séparé par cinq autres qui se touchent tous : il est bien certain que celui que vous voulez atteindre éprouvera une certaine secousse si vous frappez fortement l'individu qui se trouve le plus près de vous, cependant, dans votre emportement, ce n'est pas celui-ci qu'il vous vient à l'idée de frapper pour punir l'autre, parce que vous savez fort bien que la victime que vous ferez ne sera pas celle qui mérite de l'être. Le coup lui arrivera trop affaibli.

Ainsi en est-il de la transmission du mouvement.

Stephenson voyant l'inutilité de tous ces rouages et agents secondaires interposés, dans les machines de Trevithick et de Blackett, entre le piston qui communique le mouvement et les roues motrices qui le reçoivent, résolut de les faire complètement disparaître. C'est ce qu'il accomplit dans un second essai, de la manière suivante.

Ayant placé les deux pistons dans une position verticale, comme dans la locomotive de Blackett, il relia leur tige par des bielles qui s'unissaient elles mêmes à leurs extrémités opposées aux roues mo-

trices par des manivelles. Ces roues étaient au nombre de quatre formant deux paires. Pour leur donner un mouvement uniforme, pour imprimer sur toutes à la fois l'effort de chaque piston isolément et pour leur communiquer une adhérence commune aux rails, il relia encore chaque paire de roues entre elles par des tiges mobiles, attachées à un point des raies, dans une position horizontale.

Telle était en somme, la disposition des principaux agents de la machine de Stephenson ; l'inexpérience des ouvriers chargés de sa construction fit que quelques-uns subirent de légères modifications, mais l'inventeur les rétablit bientôt tels qu'il les avait projetés. Je supprime d'autres détails moins importants qui ne pourraient être saisis sans démonstration sur le model.

Il restait maintenant à développer la puissance de la force motrice à son point de départ, c'est-à-dire à obtenir une production plus rapide et plus abondante de la vapeur. Dans son premier essai il était déjà parvenu à réchauffer l'eau avant son introduction dans la chaudière en établissant un réservoir autour de la cheminée ; ainsi préparée elle entrait plus vite en ébullition, mais cela n'était pas assez.

Les chaudières des machines à vapeur, n'étaient encore composées que d'une seule pièce, de sorte que le feu n'avait d'action que sur une surface restreinte de métal et sur un volume d'eau trop considérable ; l'évaporation était lente ; ensuite, le mouvement de la locomotive vers l'avant était tout à fait défavorable à la combustion, parcequ'il entravait le courant d'air qui doit monter du foyer à la cheminée. Trevethick et ses successeurs avaient bien adapté un soufflet au foyer de leurs fourneaux mais c'était un aide insuffisant. Il agissait bien, sans doute, sur le brasier, mais il ne parvenait pas à chasser l'air et la fumée à travers le fourneau et la cheminée, quand la machine était en mouvement.

Vous avez vu, Messieurs, il n'y a qu'un instant, quel mauvais parti la vapeur perdue, c'est-à-dire celle qui communique le mouvement au piston, avait fait à Blackett : il avait été forcé de construire tout un appareil pour étouffer ses cris incommodes. C'est elle que Stephenson prit pour s'en faire un agent tout puissant : il la conduisit tout simplement par un tube dans l'intérieur de la cheminée, là, en s'échappant de bas en haut, elle communiquait à l'air du foyer un mouvement irrésistible. Par ce moyen l'intensité du feu fut centuplée, l'évaporation devint plus prompte et plus abondante, la force motrice acquit une puissance progressive.

Le problème était résolu : la locomotive avait reçu son souffle de vie, et de ce jour elle n'a plus failli. Elle renfermait, sous une forme encore imparfaite et grossière, sans doute, tout ce qui lui est

essentiel à peu près, tout ce qui la constitue encore aujourd'hui. Elle avait la force, la vitesse et la durée ; elle était une économie dans le travail, dans l'industrie, dans le commerce.

VI.

Quand on songe, maintenant, au point de départ du petit gardien de vaches de Wylem, et que l'on s'arrête devant cette machine forgée par des ouvriers de village, on est involontairement forcé d'admirer tant de patience et de courage ; quand même on garderait contre les chemins de fer une *poétique ou une artistique* rancune.

Je m'arrête, ce soir, à cette phase des succès de Stephenson dans la série des travaux qu'il a exécutés pour arriver à la complétion de notre système de locomotion mécanique. A ce moment la tâche la plus rude de sa vie était accomplie ; il possédait la certitude sur les résultats ultérieurs. Il lui restait sans doute des travaux gigantesques à accomplir, un monde à soulever, mais il était fort d'une conviction : il n'avait plus à demander en dehors de sa puissance individuel, *un point d'appui* ; comme Archimède, cet autre mécanicien de l'antiquité, il l'avait dans sa main, et le monde allait s'ébranler.

N. BOURASSA.

LA
PROFESSION D'AVOCAT ET DE NOTAIRE
EN CANADA.

(Suite.)

20. *Devoirs de l'avocat envers ses clients.*—Il est indigne pour l'avocat de solliciter une clientèle: il faut qu'elle vienne le trouver dans son cabinet. Il est à regretter que des Membres du Barreau se permettent de considérer la profession comme un commerce, et fassent circuler des cartes sur lesquelles ils sollicitent la clientèle, comme ferait un marchand de nouveautés. D'autres se procurent une clientèle, en pactisant avec un officier ministériel ou avec un agent d'affaires. La cour de police correctionnelle offre parfois de tristes exemples. Les prisonniers n'ont que l'embarras du choix: ce ne sont pas eux qui requièrent les services des avocats, ce sont ces derniers qui se précipitent à leur entrée en Cour, offrant leurs services, avec ce même empressement que les charlatans vous offrent leurs spécifiques. Des officiers de justice, ayant des rapports plus directs avec les prisonniers, s'entendent avec certains avocats pour solliciter en leur faveur, en les priant d'être défendus par eux. Nommé d'office ou désigné par le client, l'avocat au criminel doit repousser toute connivence avec les gardiens ou les courtiers de prisons, qui font métier de vendre la clientèle des prévenus, moyennant un salaire ou par d'autres rémunérations plus dégradantes.

Le greffe de la prison devient le cabinet de l'avocat; il doit avoir pour le détenu les mêmes égards que pour tout autre client, et il ne doit, lui faciliter aucune sorte de communica-

lions au dehors, telles que des remises d'effets ou de lettres. Un faux zèle n'excuse jamais la violation des convenances. On conçoit qu'un prisonnier, effrayé des conséquences de l'accusation portée contre lui, est prêt à tout faire pour être bien défendu. Les gardiens de la prison qui ont des relations journalières avec lui abusent parfois de leur position, pour amener ce prisonnier à employer un avocat plutôt qu'un autre. Le motif de ce zèle trouve son explication dans le bénéfice que ces gardiens touchent de l'avocat, qui a oublié sa dignité, jusqu'à pactiser avec eux.

Un des premiers devoirs de l'avocat est de demander au prisonnier toute la vérité sur les faits de l'accusation portée contre lui : il est le confesseur légal de l'accusé. Comment le médecin se guiderait-il, si le malade le trompait sur le siège de ses douleurs, sur les sensations qu'il éprouve. Il lui donnerait des médicaments qui, loin de le guérir, produiraient une aggravation de maladie et peut-être, la mort. Comment veut-on que l'avocat réussisse dans la défense du prévenu, si ce dernier ne lui dit pas toute la vérité, et rien autre chose que la vérité. Ce n'est pas un sentiment contraire à la saine morale et à la vraie philosophie, que celui qui anime l'avocat lorsqu'il défend un prévenu qu'il sait coupable par suite des révélations qu'il a ainsi obtenues en confession. Autant vaudrait dire que le médecin ne doit pas porter ses soins à une personne qui a tenté de se suicider ou qui est attaqué de maladies honteuses. L'avocat est le médecin de l'existence civile, comme le docteur est le médecin de l'existence physique de l'individu. Tous deux doivent à l'homme malheureux ou malade les secours de leur science et de leurs lumières. Le Juge et le Jury sont là pour découvrir la vérité et l'avocat du prévenu n'a d'autre fonction que d'atténuer autant que possible la peine qui doit être imposée à son client. La mission de l'avocat ne s'étend pas jusqu'à se faire le messenger de son client en se chargeant de communications au dehors de la prison. Il doit non-seulement opposer un refus à ces demandes indiscretes, mais de plus en informer les autorités, s'il y voit une tentative de tromper la justice, et ce serait réellement violer la loi que d'agir autrement.

Le ministère de l'avocat est essentiellement libre. Il a le droit sans donner de motifs de refuser l'affaire qui lui est offerte ; mais il lui est défendu de s'occuper de la même affaire dans un intérêt opposé.

En matière criminelle, l'avocat nommé d'office est cependant tenu de faire approuver ses motifs d'excuse ou d'empêchement par le magistrat. Son abstention serait un cas de mépris de Cour et

mériterait la suspension de ses fonctions, pendant un temps laissé à la discrétion du juge.

Le premier devoir de l'avocat est d'examiner, avec conscience et maturité, l'affaire qui lui est confiée par le client. Rien n'est plus dangereux à la réputation de l'avocat, que des opinions données à la légère, sans étude préalable. S'il s'agit d'une consultation, l'avocat la donnera contraire ou favorable, selon son opinion, sans égard au désir secret de celui qui la demande et sans se laisser guider par d'autres consultations sur le même sujet. Si de plus anciens que lui ont été consultés, il a le droit de demander communication de leurs réponses; mais s'il croit qu'il ne peut concourir avec eux, il doit le déclarer avec toute la déférence qui leur est due.

S'agit-il d'une cause civile à plaider ou à défendre par écrit, l'avocat doit la refuser, lorsqu'elle lui paraît mauvaise ou injuste, l'eût-il conseillée par erreur ou faute de renseignements suffisants. Il manquerait à la probité s'il communiquait au client une confiance qu'il n'a pas lui-même; il défendrait mal une cause qu'il croirait mauvaise ou injuste.

Dans le doute sur le droit, l'avocat est libre d'accepter l'affaire. Les opinions varient si souvent qu'elle peut être soutenue et gagnée. Il doit pourtant choisir l'opinion la plus vraisemblable. Avec une jurisprudence aussi peu constante que la nôtre, il est difficile d'avoir une opinion arrêtée sur les diverses questions de droit qui sont soumises à l'avocat. Le juge même contredit parfois dans une cause une opinion qu'il a lui-même émise dans une autre cause. Or si telle chose arrive à l'égard du même juge, il y a lieu de douter que cette opinion consacrée par lui, soit maintenue par un autre juge. Ainsi le doute sur le droit ne doit donc pas être une raison pour refuser une cause. Mais dans le doute sur la moralité, l'avocat doit refuser, car autrement on suspecterait la sienne. Il ne faut pas comprendre par ce qui vient d'être dit, que l'avocat doive refuser une cause où il s'agirait de défendre un homme accusé de séduction ou d'adultère; mais simplement de soutenir des prétentions que réprouve la morale.

Lorsque l'avocat a pour clients deux parties à la veille de plaider ensemble, il vaut mieux s'abstenir: il n'accepterait pas l'une, sans blesser l'autre; mais il n'est tenu à rien envers le client qui a accordé sa confiance à un autre confrère.

Si l'avocat a été consulté par une partie, il est évident qu'il ne doit ni consulter ni plaider contre elle dans le même procès: car elle lui aura révélé le secret de sa défense, elle le prétendra au moins: le doute seul porterait atteinte à la dignité de l'avocat. Il doit son ministère à celui qui l'a consulté le premier

L'avocat doit chercher à concilier les difficultés lorsqu'une voie de transaction est proposée ou proposable. La patience est recommandée à l'avocat vis-à-vis du client, qui, voyant sa fortune ou son honneur compromis par un procès, a le droit de se faire écouter et de négliger aucun détail pour instruire son défenseur. La patience est encore plus nécessaire dans les affaires criminelles que civiles. Le zèle et la diligence sont aussi des qualités que le client qui souffre des lenteurs judiciaires, doit attendre de l'avocat. Mais ce zèle et cette diligence doivent agir avec mesure, convenance et loyauté. Il ne faut pas seconder aveuglément l'impatience d'une partie, conseiller des poursuites rigoureuses, harceler les magistrats à l'audience par des observations opiniâtres, solliciter un jugement en l'absence d'un confrère : ce sont autant de procédés indignes de la profession et qui déconsidèrent la personne de l'avocat. Il ne doit pas accueillir avec trop de confiance et sans vérification, les faits et les notes qui lui sont transmis par son client. L'intérêt personnel ou la passion rend souvent de tels documents inexacts. Si les faits lui paraissent obscurs, l'avocat ne s'opposera point à une comparution des parties à l'audience ; c'est souvent le moyen le plus propre à éclairer la vérité.

L'avocat ne doit jamais flatter son client du gain du procès. Les meilleurs procès sont incertains, et en cas de chance contraire, il s'exposerait à des reproches mérités. Le client augmentera sa confiance par la sincérité des opinions de son avocat : ce dernier doit se contenter de démontrer en quoi la cause est bonne ou mauvaise ou douteuse, sans indiquer le résultat final, car il ne le connaît pas. La responsabilité de l'avocat est aggravée, lorsque le client a été engagé par de fausses espérances, dans un procès ruineux.

Il est au moins imprudent pour l'avocat de soutenir une thèse qu'il a précédemment combattue dans une autre cause, ou *vice versa*, car il courrait le risque d'être accusé de contradiction, sinon de faux jugement. Il peut se faire cependant que cette thèse reposât sur des faits différant de ceux qui se présentent dans la nouvelle cause. Ce qu'il faut rechercher avant tout c'est d'être logique avec soi-même, sans s'attacher par un faux amour-propre, à une opinion déjà émise et que l'on a reconnue, depuis être erronée.

Il n'est pas digne que l'avocat aille visiter ses clients, quelque élevée que soit leur position sociale ; à moins qu'ils ne soient ses amis, que leur grand âge ou leur état de santé ne les empêche de se rendre dans son cabinet : c'est toujours là qu'il doit conférer de l'affaire. Autrement, on serait porté à croire qu'il veut solliciter une clientèle, et la dignité de la profession s'y oppose.

En faisant des avances pour les frais du procès ou pour tout autre motif, il compromet à la fois son caractère et son indépendance : il donne à penser que le prêt est intéressé, il se lie comme le créancier au débiteur. En Canada, le client sait que tout procès entraîne des déboursés de cour considérables ; qu'à moins de les avancer lui-même, l'avocat est obligé de les faire. Or il n'est pas juste que celui-ci ait à s'occuper de cette partie de la cause, lorsque le plus souvent il attend le sort de la cause pour être payé de ses honoraires.

Le client est-il dans l'indigence, l'avance faite devient un acte de charité ; mais il faut, même en faisant une bonne action, que l'avocat y mette de la convenance, du tact et de la dignité.

Il arrive trop souvent que de jeunes confrères, sortant de la cléricature, remettent à leurs clients des mémoires de frais surchargés : on ne saurait pousser plus loin l'ignorance ou l'oubli de toutes convenances. Il ne doit demander que ce qu'il a légitimement droit d'avoir, suivant les règles du tribunal. Si l'avocat, par un travail supplémentaire, a droit à une retenue, cette retenue doit être modérée, elle doit être convenue d'avance et par écrit entre le client et l'avocat.

L'avocat ne doit accepter de son client ni mandat écrit, ni mandat verbal, même à titre gratuit, sauf de rares exceptions. Le mandat est l'acte le plus caractéristique de l'agence d'affaires. C'est accepter un mandat, ou plutôt ce qui est pire, se constituer le proxénète du client que de faire pour lui des démarches chez les gens d'affaire, les notaires, etc. Nous admettons que l'avocat aille consulter, dans l'étude d'un notaire, les minutes d'actes, dont l'état matériel forme l'objet d'un procès ou dont l'expédition coûterait aux parties trop de frais ou de retard. Souvent l'avocat est invité par le client à se rendre sur les lieux, ou à consulter certaines personnes dans l'intérêt de sa cause : ces démarches ne sont pas de la dignité de la profession. L'avocat, sauf les exceptions qui ont été indiquées, doit se renfermer dans son cabinet et ne pas faire de semblables démarches qui indiquent un faux zèle.

L'avocat est juge souverain des moyens de défense, de l'ordre et du développement à leur donner par la procédure. Il est le *dominus litis*. En toutes causes civiles ou criminelles, son devoir est de prévenir le client du système qu'il adopte pour la défense de ses intérêts, et même d'avoir son avis ; mais si ce système est repoussé par le client, l'avocat peut refuser la cause. Il doit encore la refuser si, après nouvel examen, elle lui paraît insoutenable ; l'acceptation qu'il en a faite ne le lie pas. S'il est malade ou empêché pour quelque motif incontestable il peut se faire suppléer par

un confrère, mais du consentement du client. Cependant délaisser le client le jour ou la veille de l'audience, sans l'avoir mis à portée de se faire défendre par un autre avocat, est un acte impardonnable de déloyauté et de négligence, pour ne pas dire plus.

Le ministère de l'avocat étant indépendant, étant étranger au contrat de louage d'ouvrage, il suit de ce double principe qu'il ne répond pas plus de ses conseils que le magistrat de ses sentences; qu'il n'est passible, une fois chargé d'une cause, ni d'une action en désaveu, ni d'une action en dommages. S'ils se trompent l'un et l'autre, la présomption est toujours en faveur de leur bonne foi. La réputation de l'avocat dépend en grande partie de la rectitude du jugement dont sont empreints ses conseils. Il doit prévenir le client que nonobstant la conviction qui l'anime dans le conseil donné, il peut ne pas rencontrer l'approbation des magistrats. Enfin, il ne doit jamais assurer au client un résultat quelconque.

La probité de l'avocat est un fait si bien établi, qu'il ne donne jamais de récipissés des pièces qu'on lui confie, il les rend sans décharge à celui qui les lui a déposées, quelqu'il soit. Le client doit venir ou faire réclamer ses papiers après l'affaire finie; l'avocat n'est pas tenu de les lui conserver indéfiniment, ni d'avoir des archives. Mais s'il perd les pièces ou les égare, sans avoir une excuse légitime à présenter, il est responsable.

L'affaire terminée, ou s'il plait au client de lui retirer sa confiance auparavant, l'avocat ne doit retenir les pièces, sous aucun prétexte, à moins que le client ne refuse de lui payer son mémoire d'honoraires, dûment taxé. L'avocat ayant, par la loi, droit à des honoraires, peut les réclamer, lorsque le refus du client de les payer est manifeste; et il a droit d'action ordinaire, lorsque son privilège n'est pas consacré par le jugement. C'est par cette règle que le Barreau Canadien diffère du Barreau Français; d'ailleurs les usages de l'un et de l'autre ne sont pas les mêmes. Tous les avocats en Canada ont droit à des honoraires fixes. Aller chez l'un ou chez l'autre, le prix est le même; mais ce qui distingue l'avocat, c'est son mérite, sa probité et son désintéressement. Et c'est sur ce terrain seul que se fait la concurrence. Le refus tacite de plaider faute de remise préalable d'honoraires, exposerait l'avocat à compromettre la cause en aggravant sa faute.

Mais il est reconnu que si l'on sollicite l'avocat d'abandonner son cabinet et ses autres affaires pour aller plaider *au dehors* du siège, il ne manque pas, au désintéressement et aux convenances, en témoignant le désir que la rémunération soit remise ou au moins convenue à l'avance. Il en est de même lorsque la cause, quoique

en dedans du siège, exige un ouvrage supplémentaire ou un déplacement.

L'avocat doit donner quittance pour les honoraires qui lui sont payés, vu que la loi lui donne un droit d'action pour le recouvrement de ces honoraires.

La retenue ou honoraire supplémentaire ne peut être convenablement et même légalement exigé, que lorsque le client y a consenti.

L'avocat ne doit, sous peine d'être inquiété, accepter de son client une partie de l'objet en litige pour paiement de ses honoraires.

L'acquisition des droits litigieux est interdit aux avocats ; pourrait être un cas de radiation.

Tout ce que le client dépose dans le sein de son avocat est confidentiel et doit rester couvert du secret le plus impénétrable : c'était pour l'avocat un point de religion, avant que la loi ne lui en eut fait un devoir d'état. Cité en témoignage, l'avocat doit comparaître pour la justice, mais doit s'abstenir de répondre sur des faits qui sont venus à sa connaissance dans l'exercice de sa profession.

30. *Devoirs de l'avocat envers ses confrères.* Le premier devoir d'un jeune avocat dans ses rapports avec ses confrères est d'avoir une déférence respectueuse pour les anciens, et de les consulter sur toutes les difficultés qui se rencontrent dans l'exercice de sa profession. Pour lui, ce n'est point de la dépendance, c'est un noble patronage. De leur côté les anciens doivent aux confrères, dans leur conduite de chaque jour et dans les affaires dont ils sont chargés, des conseils, des encouragements et un appui. C'est un échange mutuel d'égards, de dévouement et de bons exemples qui fait la force et le charme de la profession. C'est ce commerce qui crée l'esprit de corps ou plutôt de confraternité si énergique et si nécessaire. Rien n'est donc plus déplacé chez les jeunes avocats que ces rapports familiers qu'ils semblent rechercher avec les anciens et rien n'est aussi plus déplacé chez les anciens que cette froideur qu'ils semblent affecter à l'égard de leurs jeunes confrères. Le véritable mérite consiste pour les uns, d'être respectueux sans affectation et pour les autres affectueux sans arrogance.

Le Bâtonnier élu par les libres suffrages de ses confrères est le chef de la famille, il en est le modèle, *primus inter pares*. Si le Bâtonnat est pour l'avocat l'honneur suprême, s'il lui est permis de s'en faire gloire, il comprendra que cette dignité lui impose à son tour de grands devoirs à remplir. Comme chef de l'ordre, il doit veiller avec sollicitude et sans relâche à ses intérêts généraux presser

l'expédition des affaires et communiquer à l'intérieur du conseil son zèle et ses inspirations.

Tous ceux qui ont l'honneur d'être membres du conseil de l'ordre sont obligés d'assister avec exactitude et de prendre part à ses délibérations, à celles disciplinaires surtout, quelque pénible que soit la décision à rendre. Cette décision, surtout, doit reposer sur des principes de stricte moralité et de pure convenance, sans être le moins affectée par les intérêts d'un parti politique ou religieux ou par la position sociale de l'accusé.

À l'audience ou dans ses écrits, l'avocat ne doit jamais abuser de son esprit pour tourner un confrère en dérision, encore moins pour le poursuivre de ses reproches ou de ses mépris. Autant les mots fins et délicats répandent d'agrément dans une plaidoirie, autant de pareils traits seraient inconvenants, cruels et impardonnables.

L'ancienneté entr'autres privilèges, veut que les rendez-vous soient pris dans le cabinet de l'ancien pour toutes conférences, consultations, plaidoiries, arbitrages, etc. Il n'y a d'exceptions qu'en faveur du Bâtonnier, chez lequel tous les confrères se rendent ; les anciens bâtonniers eux-mêmes restent dans cette règle.

La confiance des clients étant libre, l'avocat a le droit d'accepter les causes dont un autre confrère aurait été précédemment chargé, mais il est convenable qu'il lui en parle d'abord ainsi qu'au client, pour s'assurer qu'un rapprochement n'est plus possible entr'eux. Il est le juge ensuite de la convenance de son acceptation. Mais il n'est pas de la dignité de l'avocat de solliciter les affaires du client d'un de ses confrères.

L'avocat doit donner communication à son confrère de toutes les pièces dont il se servira, afin de le mettre en état de bien connaître la cause et de réduire la discussion au vrai point en litige. La fonction d'avocat en Canada participe aussi de celle d'avoué : non-seulement il plaide au palais, mais encore il donne des consultations et fait la procédure des causes. Ce cumul de fonctions entraîne parfois des conséquences graves pour le résultat final des causes. Dans la presse des affaires, l'avocat, comme avoué, allègue dans sa procédure des pièces essentielles, mais néglige ou oublie de les produire. Son adversaire est tenu de l'en prévenir en vertu de la règle que nous venons de citer, afin que le vrai point du litige soit connu de part et d'autre. Combien de fois, n'avons-nous pas vu des clients perdre leur cause, parce qu'une pièce, en la possession de l'avocat, n'avait pas été produite. Le succès que remporte alors l'avocat de la partie adverse, est entaché de la faute grave de ne pas

en avoir prévenu son confrère, s'il était à sa connaissance que telle pièce était dans ses mains. Cette règle, cependant, n'oblige pas l'avocat de produire des pièces contre son client, suivant le principe : *nemo cogitur edere contra se*. L'avocat est juge de l'opportunité des communications de pièces.

Entre confrères, la communication doit avoir lieu avec confiance et abandon. Ici, l'intérêt de l'ordre prévaut, son honneur le commande. Il est imprudent d'accepter des communications de pièces qui ne sont pas en leur entier et en original, par ce qu'il peut en résulter sur les faits du procès des ennuis ou des équivoques, aussi compromettants pour le confrère auquel la communication est donnée et qui la croit complète, que pour le client lui-même.

Il n'est pas d'usage que les avocats communiquent leurs pièces à aucune autre personne qu'à leurs confrères.

Lorsque l'avocat rédige hors l'audience une note pour les juges, ou consent à y attacher son nom, la règle exige qu'il fasse remettre la première copie à son adversaire. Cette règle ne souffre aucune exception et les magistrats sont les premiers à s'en plaindre s'ils savent qu'un pareil oubli a eu lieu. Sans rendre cette règle trop rigoureuse, néanmoins la loyauté des rapports des avocats entre eux doit être telle que communication peut être faite avant la plaidoirie, des autorités et des arrêts dont il sera fait usage.

Les avocats ne doivent pas s'interrompre les uns les autres en plaidant. Ces interruptions fâcheuses troublent celui qui parle et blessent la dignité de l'audience, excepté le cas où il s'agit d'une erreur matérielle de fait qu'il importe de relever *sur le champ* pour arrêter l'impression fâcheuse qu'en ressentirait le juge, ou dans la crainte de n'avoir pas la réplique.

Si deux confrères ont entre eux quelque sujet de contestations sur une question de procédés ou de discipline, leur arbitre naturel est le Bâtonnier. Ils ne recourront à l'intervention de l'Ordre que dans le cas de graves nécessités.

Ceux qui ne sont pas inscrits sur le tableau ne doivent pas être considérés comme confrères, bien qu'ils aient à la rigueur le droit de prendre le titre d'avocat, s'ils n'exercent pas de fonction incompatible.

Les uns désirent entrer au Conseil, les autres regrettent d'en sortir. Ces désirs, ces regrets se comprennent également, ils sont également honorables, mais ils doivent s'exprimer avec mesure et dignité. Sortir du Conseil, ce n'est point en être exclu. Nous cédon pour un temps la place à d'autres non moins dignes d'y arriver; n'en ayons ni chagrin, ni ressentiment, notre tour

viendra, attendons la justice et les suffrages de nos confrères, ne les sollicitons point, pas même par nos amis. Autrement, plaignons-nous nous-mêmes : c'est que notre conduite n'a pas encore porté ses fruits et efforçons-nous à la rendre telle à l'avenir, que nos confrères seront obligés de reconnaître, que nous avons droit à une récompense égale à notre état de service.

Le bâtonnat est la fin que l'avocat doit ambitionner dans sa profession ; il le reçoit comme une récompense légitime, il en jouit comme d'un noble trophée, il en transmet à ses enfants l'insigne honneur comme une partie de son héritage. Aussi faut-il qu'il soit digne de la position qui lui est faite.

40. *Devoirs de l'avocat envers le Magistrat.*—Toute société a ses hiérarchies. Dans l'ordre judiciaire, les avocats viennent après la magistrature, ils lui doivent donc déférence et respect. Ils doivent déférence et respect à chacun de ses membres, même dans les tribunaux d'un ordre inférieur. Et cette obligation est encore plus étroite pour les avocats que pour les autres citoyens, parce que les avocats sont appelés par la loi à être leurs organes et leurs patrons devant la justice. C'est en respectant la magistrature que les avocats feront respecter par elle l'indépendance et la dignité de leur caractère.

Il n'est pas besoin de rappeler aux avocats qu'en attaquant dans leurs plaidoiries ou leurs écrits la morale publique et religieuse, les principes du gouvernement, les lois et les autorités établies, ils violent leur serment. Les magistrats ont le droit de réprimer ces écarts immédiatement.

Hors du palais, les rapports obligés avec les magistrats sont peu fréquents, ils se renferment dans quelques usages commandés par la bienséance. Ce n'est pas une impolitesse de la part de l'avocat que son abstention et sa réserve : lors même que les relations sociales avec le magistrat, avant sa promotion, aient été très intimes, il est de son devoir de s'abstenir de le visiter aussi fréquemment, afin de ne pas donner prise à la malveillance, sinon à la calomnie. C'est pourquoi la délicatesse veut que l'avocat n'aille parler aux magistrats chez eux de l'affaire dont il est chargé qu'autant qu'ils l'y invitent et dans ce cas très rare, il ne manque pas d'y appeler son confrère, s'il juge la contradiction soutenable. Le même motif de convenance interdit à l'avocat près des juges toute recommandation dans la cause, et bien plus encore quand il est à portée de les voir dans l'intimité.

Dans les affaires criminelles, en cours d'instruction, on comprend que le ministère de l'avocat est utile auprès de lui et que toutes les démarches à faire pour la suite de l'instruction, soit au

cabinet du juge, ou à la Cour deviennent un acte légitime pour la profession.

Si l'avocat est chargé de plaider contre un magistrat, la bienséance et l'usage demandent qu'il lui fasse une visite pour l'en prévenir. Refuser son ministère contre ce magistrat, lorsque la cause lui paraît juste, ce serait un acte de faiblesse pour n'en rien dire de plus.

L'avocat doit toujours se tenir debout et découvert lorsqu'il s'adresse au tribunal. Lorsque les avocats plaident devant la Cour, ils doivent être dans le costume exigé par l'usage et les règles de pratique, sous peine de se voir interdire la parole.

Le magistrat ne doit pas interrompre l'avocat, car ce dernier est le seul juge des moyens de sa cause, et la défense doit être libre. Tant qu'il ne se livre pas à des écarts illicites ou à des divagations étrangères, l'interruption n'est pas justifiable. Il en est de même au civil qu'au criminel.

L'avocat a le droit de communiquer librement avec son client détenu et de recevoir de lui les pièces de la défense sous le contrôle du ministère public.

Le magistrat ne peut apprendre la cause qu'en l'écoutant, il ne peut prétendre le grand nombre de causes pour interrompre l'avocat, car la défense est libre.

Pendant que le ministère public parle, l'avocat ne doit pas se permettre de l'interrompre.

L'avocat ne doit pas interrompre le juge quand il prononce son jugement, mais il a le droit, après, de lui soumettre avec mesure une observation sur ce qu'il croit devoir être ajouté ou modifié dans le jugement.

Si l'avocat doit respect à la justice, elle lui doit aussi protection. L'avocat n'est indépendant et il ne saurait couvrir de son indépendance la cause dont il est chargée qu'autant que les magistrats font aussi respecter sa personne.

C'est par une réciprocité complète d'égards que les avocats et les magistrats dont l'existence est pour ainsi dire solidaire, établissent entre eux ces rapports sincères, intimes et parfaits qui contribuent à l'honneur de tous et à la bonne administration de la justice.

GONZALVE DOUTRE, D.C.L.,

Professeur de Procédure à l'Université McGill.

N. B. Il sera question dans un prochain travail, des règles de la Profession de Notaire.

REVUE SCIENTIFIQUE¹

Un volume ne suffirait pas pour analyser les communications que reçoit chaque semaine l'Académie des sciences sur le *phylloxera vastatrix*, ce terrible puceron qui depuis si longtemps ravage nos vignobles du midi et met en péril une des plus grandes richesses de notre sol.

Les agriculteurs et les savants ont formulé chacun leur théorie et proposé leur remède plus ou moins infallible ; l'Académie des sciences a nommé une commission du *phylloxera*, composée d'hommes distingués, travaillant sans relâche et accumulant rapports sur rapports, mémoires sur mémoires, et malgré tout nous sommes à peu près désarmés contre le fléau sur la cause duquel on dispute encore.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas, a dit Virgile. Cet homme heureux dont parle le poète et qui sait la raison des choses, serait-ce M. Guérin-Menneville, un des savants qui ont le plus étudié les maladies de la vigne ?

La maladie des vignes, caractérisée d'abord par la présence de l'*oidium*, l'un de ses principaux symptômes, s'est aggravée depuis quelques années, et son symptôme le plus saillant aujourd'hui est la prodigieuse multiplication du *phylloxera*.

Comme au temps où l'*oidium* dominait, les observateurs sont encore divisés en deux grandes catégories, celle des *exterioristes* et celle des *interioristes*.

Les études, tant scientifiques que pratiques, poursuivies par M. Guérin-Menneville depuis plus de vingt ans, l'ont mis à la tête des *interioristes*. Il soutient avec d'autres observateurs que l'*oxidium* est une véritable maladie de peau dont l'intensité est en raison directe de l'affection interne. Pour lui, l'*oidium*, première manifestation de la maladie, est à la vigne ce que le muguet est à l'enfance ou à la caducité. De même aujourd'hui, le *phylloxera* représente-

¹ Extrait du *Correspondant* de Paris.

rait chez la vigne le *pediculus tabescentium* de la maladie pédiculaire chez l'homme et ces invasions d'acariens dont Bory de Saint-Vincent a eité le cas remarquable suivant. Une femme avait été, durant quinze ans, fort souffrante; elle mourut quinze jours après avoir fait savoir qu'elle était couverte de millions d'acariens qui semblaient sortir de sa peau quand elle se grattait. Ce qu'il y a de plus remarquable. C'est que ces parasites n'ont jamais attaqué le mari, qui avait persisté à ne pas abandonner le lit conjugal.

Du reste, les entomologistes savent, que pour récolter abondamment certains insectes, il leur suffit d'altérer la santé des végétaux sur lesquels on les rencontre par une torsion ou des blessures faites préalablement. L'année suivante, il sont sûrs de faire une excellente chasse de ces insectes en explorant les végétaux ainsi préparés.

Pour M. Guérin Menneville, l'*oidium* et le *phylloxera* ne sont que des manifestations pathologiques dont la source est un défaut d'équilibre dans les fonctions. Il soutient donc, suivi en cela par des observateurs judicieux dont le nombre s'accroît tous les jours, que pour combattre la maladie qui détermine la multiplication du *phylloxera*, il faut imiter le médecin qui, pour combattre certaines maladies, ne s'attaque pas aux symptômes, aux phénomènes consécutifs, mais à leurs causes premières. *Sublata causa, tollitur effectus*: si vous enlevez la cause, vous supprimez l'effet. Si l'on pouvait comparer la maladie des vignes au vice scrofuleux, par exemple, il serait logique de chercher à modifier la sève de cette plante, comme le médecin cherche à modifier le sang de son malade scrofuleux et anémique, au lieu de s'attaquer aux boutons et autres phénomènes amenés par l'appauvrissement du fluide nourricier.

Il est évident que cette maladie ne peut être combattue par des remèdes externes seulement, comme pour beaucoup d'affections cutanées chez les animaux¹; il importe de chercher à remédier à un état général de la plante, évidemment mauvais, ce qui rendra alors l'existence du parasite plus ou moins impossible ou permettra à la vigne de supporter sa présence réduite à des proportions normales, comme elle l'a toujours fait en temps ordinaire et avant qu'une constitution épidémique ait amené la multiplication exagérée du parasite.

Ces idées admises, il était naturel et logique de conseiller pour la vigne des moyens analogues à ceux que les médecins emploient contre les maladies qui attaquent l'homme et les animaux. Aussi

¹ Il est prouvé que le *psoriasis* épidémique, ou lèpre vulgaire, affection cutanée si longtemps rebelle à tous les traitements dirigés contre elle, est lié à un état général mauvais de l'organisme qui la fait naître et l'entretient. L'insuccès des médications employées d'abord provenait de ce que l'on s'obstinait à attaquer seulement l'effet au lieu de la cause, ou la lésion externe au lieu du mal général dont elle dépend. Beaucoup d'autres affections permettent d'établir des points de ressemblance entre l'organisme malade de l'homme et celui des plantes. On pourrait en citer beaucoup, et en particulier toutes les affections scrofuleuses, que l'on peut améliorer par un traitement interne et longtemps prolongé. Nous pourrions encore citer les judicieuses observations de Grisolle (*Traité de pathologie interne*) sur le muguet (*oidium albicans*), qui n'exerce sa funeste influence que sur les sujets faibles et débilités.

M. Guérin-Menneville a-t-il toujours insisté sur la nécessité de l'emploi de remèdes s'adressant à l'état général de la plante. Il est évident que ce traitement doit être cherché dans l'application des meilleurs procédés de culture, dans l'emploi d'amendements et d'engrais appropriés, etc., et tout cela, à la condition que le traitement sera continué pendant plusieurs années.

Du reste, tous les faits bien observés par des agriculteurs instruits et consciencieux qui les interprètent, non à l'aide de considérations plus ou moins scientifiques, mais seulement avec un vulgaire bon sens, viennent confirmer la justesse de cette théorie. En effet, ils ont démontré aujourd'hui que, parmi les innombrables remèdes proposés avec plus ou moins de bonne foi pour combattre le mal, en cherchant à tuer l'insecte regardé par beaucoup d'agriculteurs et de savants extérioristes comme la cause du mal, il n'y a que ceux qui renferment des engrais qui aient donné quelques bons résultats. L'emploi de l'eau par submersion prolongée, qui fait encore tant de bruit, n'a guéri les vignes, chez son ingénieux inventeur, que parce que celui-ci l'a combinée avec des fumures convenablement appliquées, car d'autres vignes malades, dans les Basses-Alpes, soumises aussi à la submersion, mais sans addition de substances fertilisantes, n'en ont éprouvé aucune amélioration.

Certains savants, très consciencieux sans doute, s'obstinent à soutenir que l'*Poëidium* et le *phylloxera*, en attaquant les organes essentiels à la vie des vignes, sont la cause unique de leur mort. Ayant vu, par des observations directes et toutes scientifiques, les *phylloxera* attachés à des nodosités du chevelu et des spongioles des racines, ils en ont conclu que c'étaient les attaques de ces insectes qui causaient ces altérations.

Suivant M. Guérin-Menneville, ces physiologistes prennent l'effet pour la cause. Ils nous apprennent une chose certainement d'un grand intérêt pour la science, en nous faisant connaître comment les cryptogames et les pucerons s'y prennent pour remplir le rôle que la nature leur a assigné, rôle qui consiste à concourir à la dissolution des êtres condamnés à disparaître.

Une fois le principe morbide introduit, soit par une cause connue, soit par une cause inconnue, si la science n'a pu déterminer cette cause (unique ou multiple), elle arrive quelquefois à constater, à voir comment la nature agit, soit par des parasites, soit par des opérations chimiques ou autres pour hâter la terminaison d'un état qui ne permet plus à l'être atteint de remplir son rôle normal. Dans ce cas, la science, aidée par le microscope et les autres moyens d'analyse et d'étude de ces phénomènes plus ou moins intimes, arrive à leur explication; mais là se borne le plus souvent sa puissance. Elle ne peut que satisfaire notre curiosité, ce qui est déjà magnifique.

Dans le cas présent, la connaissance du procédé que la nature emploie pour détruire nous explique pourquoi les procédés de restauration de M. Guérin-Menneville sont rationnels. Aussi la physiologie végétale indique-t-elle ici une culture fortifiante, l'emploi d'engrais et de substances susceptibles de ramener l'état normal, de créer de nouvelles spongioles et de nouveau chevelu. La science a bien, vu selon nous, car les conclusions qu'on peut tirer de ses

déductions s'accordent avec celles auxquelles l'observation, une grande pratique le simple bon sens et la logique avaient conduit M. Guérin-Menneville.

Il ne faut donc pas devant le fléau du *phylloxera*, pas plus que devant ceux qui déciment l'espèce humaine, se croiser les bras, laisser faire, laisser passer, et se déclarer désarmés contre le mal. Non, mille fois non. Sans dire, avec certaines personnes, que les épidémies ne sont que la liquidation des sottises et des préjugés héréditaires, et croire que nous pouvons presque infailliblement les arrêter dans leur marche et même les supprimer, nous espérons que là, comme ailleurs, la science arrachera à la nature une partie de son secret; que là, comme ailleurs, elle n'a pas dit son dernier mot.

Disons-le cependant, il y a dans le génie et la production des épidémies quelque chose d'invisible, de mystérieux, *nescio quid divinum*, sensible et tangible seulement par ses effets, et qui, humiliant notre orgueil, nous oblige, bon gré mal gré, à reconnaître une force supérieure à toutes les autres, agissant à ses heures, en dépit de tous les calculs humains et de toutes les prévisions.

—Une question fort importante aussi, et qui a causé une certaine émotion dans la population parisienne, a occupé dernièrement l'Académie des sciences. Il s'agit de l'influence des tuyaux de plomb sur les eaux potables.

Un chimiste distingué, M. Fordos, a adressé à l'Académie, au sujet de l'action de l'eau aérée sur le plomb, une lettre, dans laquelle il rapporte les expériences qui lui ont permis de constater que cette eau attaque le plomb, et donne naissance à du carbonate de plomb. Or, tout le monde sait que ce sel peut porter à la santé une atteinte plus ou moins grave.

Le savant secrétaire de l'Académie, M. Dumas, faisant ses réserves à propos de cette assertion, a rappelé les expériences classiques qu'il a faites à ce sujet et qu'il a répétées peu haut plus de vingt ans dans son cours de chimie à la Faculté de médecine, à la Sorbonne et ailleurs. Il démontrait, par une expérience très simple faite sous les yeux des spectateurs, que le plomb pouvait être ou n'être pas attaqué par l'eau potable. Le tout dépend de la qualité de l'eau potable. Il prenait quatre verres vides placés côte à côte et contenant chacun la même quantité de grenaille de plomb, puis il versait dans le premier de l'eau distillée parfaitement pure, dans le second de l'eau de pluie, dans le troisième de l'eau de Seine, dans le quatrième de l'eau de puits. Pendant le temps qu'il avait mis à verser de l'eau dans les trois derniers verres, l'eau distillée du premier avait attaqué le plomb et en contenait une proportion assez forte, comme le démontrait la coloration noire et sulfure du plomb, produite par l'acide sulfhydrique versé dans le liquide. Quant aux trois autres verres, leur eau n'attaquait pas le plomb et n'en contenait aucune trace, même après un contact longtemps prolongé.

De ces expériences souvent répétées et contrôlées par d'autres expériences et des contre-épreuves, M. Dumas est arrivé à cette conclusion: l'eau distillée parfaitement pure attaque le plomb, et cela, non pas au bout d'un jour ou d'un mois, mais immédiate-

ment. Au contraire, lorsque l'eau contient la moindre trace d'un sel de chaux, elle ne dissout pas la moindre trace de plomb.

M. Chevreul confirme l'opinion émise par M. Dumas, opinion classique dans la science et qui remonte à Guytonde Morveau. En effet, ce grand chimiste constata que l'eau distillée attaque les métaux comme le plomb et le zinc, tandis que les eaux calcaires n'ont pas cet effet.

M. Dumas a cité ensuite un exemple de la rapidité avec laquelle l'eau distillée attaque le plomb. Sur un navire où l'on avait distillé de l'eau de mer pour la rendre potable, on trouva du plomb dans cette eau, et cependant, ni l'alambic, ni le serpentín qui avaient servi à cette distillation n'étaient en plomb. Mais entre le bout inférieur du serpentín et le réservoir où l'eau était reçue, on avait employé un petit tuyau de plomb long de quelques centimètres. Le passage de l'eau distillée à travers ce court trajet, avait suffi pour attaquer le plomb d'une façon notable. L'eau distillée, répète M. Dumas, attaque le plomb avec une promptitude exceptionnelle, mais les eaux potables n'ont aucune espèce d'action sur le plomb.

Dans la même séance, M. Belgrand a donné lecture d'un important mémoire sur le même sujet, c'est-à-dire ayant pour objet l'action de l'eau sur les conduites en plomb.

Remontant jusqu'à l'antiquité, le savant ingénieur a trouvé surtout dans Frontin que l'on faisait un usage considérable des conduites en plomb, sans avoir jamais signalé le moindre empoisonnement consécutif. Il en fut de même au moyen-âge et jusqu'à nos jours. Ce n'est, dit-il, que dans ces derniers temps qu'on s'est avisé de faire le procès de ces sortes de tuyaux. Depuis un an surtout, on a cherché à émouvoir le public en poursuivant cette campagne d'un nouveau genre, qu'on appela *la guerre au plomb*, et qui a soulevé de tous côtés des craintes heureusement mal fondées. Le service des eaux de la ville de Paris a voulu soumettre cette question à un nouvel examen. C'est le résultat des expériences qu'il a faites avec M. Félix Leblanc que M. Belgrand apporte à l'Académie.

Les deux ingénieurs ont commencé par examiner les tuyaux de plomb qui servent à distribuer les eaux de la ville depuis un temps très long. M. Belgrand met sous les yeux de l'Académie deux morceaux de tuyaux en plomb. L'un provient d'une rue latérale au marché Saint-Martin et remonte environ à soixante dix ans, l'autre provient du faubourg Saint-Antoine. Il a été posé en 1670. Leur surface intérieure est parfaitement nette et n'offre aucune trace de l'attaque du plomb par l'eau.

MM. Belgrand et Leblanc ont fait des expériences sur les eaux de Paris. Ils ont pris de l'eau de Seine, de l'eau du Canal de l'Ourcq, de l'eau de la Dhuis ayant séjourné neuf à dix heures dans de très-long tuyaux en plomb, et n'y ont pas trouvé trace de sels de plomb.

Comme M. Dumas, ils ont vu que l'eau distillée attaque le plomb très-rapidement, mais l'eau contenant des sels calcaires ne l'attaque pas. Il suffit d'une proportion très-minime de ces sels pour obtenir ce résultat. Ainsi l'eau de Saint-Etienne, qui ne contient qu'un centigramme et demi de carbonate de chaux par litre, et

d'autres eaux prises dans le Morvau et ailleurs, qui contiennent même moins d'un centigramme de carbonate de chaux par litre, n'attaquent pas le plomb. On comprend tout de suite l'innocuité des eaux de l'Ourcq et d'Arcueil, qui contiennent 30 et 40 centigrammes de sel par litre.

Passons maintenant à l'étude des effets d'un long séjour de l'eau dans les tuyaux de plomb. MM. Belgrand et Leblanc ont pris de l'eau qui avait séjourné cinq semaines dans un tuyau neuf, et elle a donné une légère teinte couleur de paille par l'hydrogène sulfuré: elle contenait deux millièmes de milligrammes de plomb par litre. En laissant écouler cette eau pendant un quart d'heure, on n'a plus trouvé trace de plomb dans l'eau suivante. Encore faut-il remarquer, comme l'a dit M. Dumas, qu'on avait pris un tuyau neuf, qui pouvait contenir de la poussière de plomb provenant de sa fabrication et que l'eau a entraînée avec elle, sans avoir pour cela attaqué le tuyau lui-même. C'est ainsi qu'on expliquerait, selon M. Belgrand, un accident qui a fait beaucoup de bruit et qui a été rapporté par M. Vernois. Dans les constructions récentes du boulevard Magenta, un appartement resta trois ans sans locataires, et pendant tout le temps, la première eau séjourna dans les tuyaux de plomb destinés à sa distribution. Les premiers locataires qui burent de cette eau furent pris de coliques que l'on attribua au plomb. Cela est possible, mais c'est un fait exceptionnel.

M. Belgrand n'ose pas affirmer, et nous pensons qu'il a raison, que le séjour prolongé de l'eau dans les tuyaux de plomb soit sans inconvénients. Il conseille donc aux personnes qui reviennent de la campagne, après cinq ou six semaines d'absence, d'ouvrir leur robinet pendant quelques minutes pour perdre la première eau, surtout si les tuyaux sont neufs. Mais le séjour ordinaire de l'eau dans les tuyaux, c'est-à-dire cinq à dix minutes pendant le jour, neuf à dix heures pendant la nuit, est absolument dépourvu d'inconvénients, et il a été impossible, dans les expériences de M. Belgrand, de trouver dans cette eau les moindres traces de plomb.

“Donc, dit en terminant le savant académicien, il n'y a rien à craindre sous ce rapport, et je crois que les propriétaires peuvent continuer à employer les tuyaux de plomb pour la distribution des eaux dans leurs maisons, sans qu'il y ait aucun danger pour la santé de leurs locataires. Les autres tuyaux offrent des désavantages sérieux. Les tuyaux en fer et en plomb employés souvent en Angleterre gèlent facilement et peuvent éclater. Les tuyaux en plomb doublés d'étain ont un autre inconvénient; dans la soudure nécessaire pour les raccorder, l'étain fond souvent et forme dans l'intérieur de la conduite une obstruction qui nécessite son remplacement.”

M. Belgrand présente à l'Académie un tuyau de plomb doublé d'étain où cet accident s'est produit et qu'on a été obligé de remplacer par un autre.

M. Becquerel fait observer que s'il se trouve dans toute la couche intérieure d'étain le moindre trou, la moindre fente par où l'eau puisse se glisser, il se forme entre les deux métaux un couple gal-

vanique dont l'action décompose le plomb très-rapidement et peut alors empoisonner l'eau d'une manière sérieuse.

Il nous semble qu'après ce débat si lumineux, les Parisiens doivent chasser de leur esprit toute crainte à l'endroit des tuyaux de plomb et peuvent dormir tranquilles.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Pasteur a fait une importante communication sur la fabrication de la bière et sur un nouveau procédé pour la rendre inaltérable.

Tout le monde sait que la bière est une infusion d'orge germée, plus ou moins torréfiée, nommée malt; on la mêle avec une infusion de houblon et on leur fait éprouver la fermentation alcoolique. La bière de bonne qualité que l'on boit en France contient 2 à 3 p. 100 d'alcool, de la dextrine, du gluten, la matière aromatique du houblon et deux fois et demie son volume d'acide carbonique.

Disons en passant que l'orge n'est pas la seule des céréales employées à la fabrication de la bière. Le seigle, l'avoine sont aussi usitées, mais ils tournent très-facilement à l'aigre. Le maïs et le riz sont aussi employés. Dans quelques contrées, on substitue au houblon la décoction de feuilles ou de bourgeons d'arbres résineux, le pin et le sapin. Contrairement au préjugé généralement répandu, ces préparations n'ont rien d'insalubre.

On distingue les bières en bières fortes et en bières faibles.

Parmi les bières fortes, nous citerons le *porter*, fabriqué en Angleterre avec du houblon de choix, du malt ordinaire et du malt torréfié à une température très-élevée. La proportion d'alcool du *porter* est très-forte, ainsi que celle du *faro* de Bruxelles et du *mumme* des Allemands.

Les bières faibles, c'est-à-dire les différentes sortes d'*ales* des Anglais, les bières ordinaires de Belgique et de Paris sont peu chargées en alcool.

Revenons à la communication de M. Pasteur.

M. Pasteur constate d'abord que, de toutes les boissons fermentées, la bière est la plus facilement altérable, que pendant les chaleurs de l'été, c'est à peine si l'on peut la conserver plus de quinze jours en tonneau. L'on sait, du reste, combien il est difficile de la faire voyager. C'est là un grave inconvénient contre lequel viennent se heurter le commerce et la consommation privée. On s'est depuis longtemps posé le problème de rendre la bière inaltérable, comme le vin, sans pouvoir jamais le résoudre. M. Pasteur l'a-t-il résolu ?

Pour transformer le moût de bière (liqueur contenant du sucre et aromatisée par le principe amer du houblon), on y ajoute, quand il est refroidi, une certaine quantité de levûre de bière.

Qu'est-ce que cette levûre ? C'est tout simplement une sorte de champignon qui transforme, lorsqu'il se développe au contact de l'air, le sucre en alcool. Le moût de bière est lui-même un milieu dans lequel pousse la levûre, mais à mesure que la levûre se développe, le moût s'altère. D'où vient cette altération ? M. Pasteur a pensé qu'elle était due à d'autres germes que la levûre ; il les a trouvés et il a constaté que ces petits êtres ne peuvent vivre au con-

tact de l'air, lequel, au contraire, est favorable à la levûre de bière.

Il fallait donc fabriquer une bière exempte de ces organismes, c'est-à-dire : 1o préparer un moût ne contenant aucun des germes de maladie que l'air charrie sans cesse avec lui ; 2o préparer une levûre elle-même exempte de ces germes. En d'autres termes, le problème consiste à fabriquer de la levûre parfaitement pure. Or l'on sait que la levûre a la propriété de se développer parfaitement au contact de l'air, et que les germes d'altération de la bière sont tués par l'oxygène atmosphérique.

Les manipulations de laboratoire employées par M. Pasteur seraient trop longues à décrire ici ; nous nous contenterons de dire que le procédé du savant chimiste est déjà exploité par une société industrielle et que les produits obtenus ne laissent aucun doute sur l'avenir de cette importante découverte. C'est un grand service de plus que M. Pasteur aura rendu à l'industrie, qui lui doit déjà tant.

—On s'occupe beaucoup depuis quelque temps de l'application de l'aérostation aux études de météorologie. Les premières ascensions qui furent faites dans ce but remontent à 1804. Gay-Lussac et Biot s'élevèrent à 4,000 mètres de hauteur et firent une série d'expériences sur les oscillations de l'aiguille aimantée afin de déterminer les variations de l'intensité magnétique avec l'altitude. Le premier de ces savants fit seul, trois semaines après, une ascension qui le porta à 7 kilomètres de hauteur verticale. Il reconnut que la composition de l'air atmosphérique à cette altitude est chimiquement la même qu'à la surface du sol.

Gay-Lussac, qui avait constaté à terre, au moment du départ, une température de + 27°, 75 centigrades, trouva à la plus grande élévation une température de — 9°, 5 ; c'est-à-dire plus de 37o de différence.

Parmi les ascensions scientifiques des contemporains, il faut citer celles de MM. Barral et Bixio, en 1850, les trente ascensions de M. Glaisher, de 1860 à 1865. MM. Barral et Bixio reconnurent l'existence, en plein été, de nuages formés tout entier d'aiguilles de glace ; ces nuages n'avaient pas moins de 4 kilomètres d'épaisseurs. Les deux courageux observateurs parvenus, à la hauteur de 7,049 mètres, constatarent une température de 39° au dessous de zéro, c'est-à-dire à peu près celle de la congélation du mercure.

MM. de Fonvielle, Flammarion et Tissandier firent aussi, il y a deux ans, des voyages qui eurent un grand retentissement.

MM. Croce-Spinelli, Jobert, A. Penaud, le docteur Pétard et Sivel ont exécuté, le 26 avril dernier, une ascension scientifique fort intéressante, dont nous devons les détails à une communication faite dans la dernière séance de la Société de météorologie, par M. le docteur Hureau de Villeneuve, secrétaire général de la Société française de navigation aérienne. Nous allons les exposer en quelques lignes.

Ces messieurs partirent de l'usine à gaz de la Villette, à 10 heures 50 du matin, à bord de l'*Etoile polaire*, aérostat de 2,800 mètres cubes supportant une vaste nacelle de 1^m, 50 sur 3 mètres. Un vent violent venant du nord-est fit suivre à l'aérostat une ligne parfaitement droite jusqu'aux Aisses, localité située à 5 kilomètres

sud-est de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret), parcourant ainsi 126 kilomètres en 3 heures 8 minutes, y compris un trainage accidenté de plus de 3 kilomètres.

En quittant Paris, les voyageurs ont traversé entre 1,200 et 2,400 mètres, une série de nuages composés de petits cristaux prismatiques aiguillés d'environ $0^m\ 004$ de longueur sur $1/4$ de millimètre d'épaisseur, généralement verticaux et donnant une image à bords frangés du soleil. L'image blanche et très lumineuse était à peu près symétrique du soleil, par rapport l'horizon. Ces nuages sur lesquels on voyait aussi l'ombre du ballon, étaient très-froids et d'autant plus qu'ils étaient plus élevés.

Par des éclaircies on pouvait déterminer la vitesse du vent et la position sur de bonnes cartes.

Ces passages successifs à travers les amas de cristaux avaient alourdi l'aérostat et fait contracter le gaz ; aussi, malgré beaucoup de lest jeté, les voyageurs approchèrent-ils à 20 mètres du sol, non loin d'Étampes. Pour remonter, il fallut sacrifier la majeure partie des vivres et divers gros objets. On montait cependant assez lentement, quand le ciel nuageux se découvrit et un soleil très-chaud vaporisa la couche de glace et dilata le gaz. Le mouvement d'ascension fut alors très-rapide.

A 1,300 mètres, au moment d'entrer dans un nuage d'aiguilles de glaces, l'aérostat fut secoué brusquement par un vent apparent de 3 à 4 mètres environ par seconde. La température s'abaissa rapidement à -7° , puis on la vit successivement décroître au-dessus du nuage jusqu'à -20° après que le ballon eut été de nouveau secoué par un vent apparent de 2 mètres environ à une altitude de 3,400 mètres et par -15° .

Douze minutes après, on avait $+4^\circ$ à une altitude de 4,300 mètres pendant que les voyageurs admiraient à 1,500 mètres au-dessous d'eux un océan tourmenté de nuages étincelants et qu'une voûte d'un bleu foncé s'étendait au-dessus de leurs têtes. Une éclaircie venant à se produire dans ces nuages les fit passer en deux minutes de $+4^\circ$ à -9° ; les nuages se refermant ensuite, le thermomètre marqua $+3^\circ$.

Enfin, les aéronautes atteignirent bientôt le point culminant de leur ascension à 4,700 mètres, le thermomètre marquant -7° . Cette température resta à peu près constante pendant vingt minutes, malgré une descente rapide jusqu'au moment où l'on entra dans un nuage de glace. A 1 heure 46 minutes, on vit en arrière du ballon, la Loire et le village de Bou. De ce point, jusqu'à celui de la descente, on eut une vitesse de 20 mètres par seconde en moyenne. Aussi la descente fut-elle très-rude.

Les principaux phénomènes physiologiques observés ne manquent pas d'intérêt.

Absence de vertige et d'étourdissement, sentiment d'oppression, qui a commencé à se manifester vers 2,500 mètres.

Bourdonnement et douleur dans les oreilles ressentis par tous dans les descentes rapides, sensibles même dans les montées rapides pour une partie des voyageurs.

Le froid de -20° était aisément supporté à 3,500 mètres ; le

soleil était très-piquant à cette basse température et l'excitation cérébrale était notable à cette hauteur.

Une série d'observations faites au delà de 4,000 mètres a donné les résultats suivants : 1° moyenne de la température buccale, 35° 06 ; 2° le nombre des inspirations atteint en moyenne les 875 de sa valeur normale ; 3° le pouls s'accélère en moyenne dans le rapport de 11 à 7 pour les tempéraments lymphatiques et de 13 à 10 pour les tempéraments sanguins ; 4° le pneumodynamètre n'a pas signalé de modification sensible dans l'ampliation des poumons.

—A l'heure où, de toutes parts on n'entend parler que de génération et de réformes indispensables et urgentes dans les mœurs et les habitudes de notre société française, il me semble que le premier devoir des hygiénistes, en même temps que celui de la presse, doit être de combattre par tous les moyens et sans relâche les habitudes désastreuses pour la santé qui ont pris en France, depuis vingt ans, un développement inouï.

Parmi les habitudes dont je viens de parler, l'abus du tabac à fumer doit tenir une des premières places.

A entendre les uns, le tabac est une plante bienfaisante, irréprochable, consolation des affligés ; une ressource précieuse pour le repos de l'esprit, et inoffensive de tous points.

Ses adversaires, au contraire, l'accusent de tous les maux qui accablent l'humanité, de toutes les maladies qui nous assiègent, et ils demandent qu'on le proscrive absolument.

Il y a évidemment exagération dans les deux camps. C'est du moins, ce qui résulte pour moi d'une assez longue expérience.

Mais il est un point de la question, cependant, où chacun doit être à peu près d'accord, je veux parler des effets du tabac à fumer sur les enfants.

Pendant plusieurs années, j'eus l'occasion d'observer un assez grand nombre de jeunes garçons employés dans les manufactures, et présentant les signes d'une profonde altération du sang. Ces désordres de l'économie me paraissaient en général avoir pour causes une constitution chétive, l'insuffisance de l'alimentation, l'humidité des habitations, l'encombrement de la nature même du travail de ces enfants, passant une grande partie de leur vie au milieu d'émanations malsaines de toutes sortes, dans les ateliers où vient s'étioler, dès l'âge le plus tendre, une partie de nos populations.

Mais bientôt je fus frappé du nombre considérable d'ouvriers de neuf à quinze ans, faisant usage du tabac à fumer, et je me demandai alors si cette habitude n'entraînait pas pour quelque chose dans cette altération que je rencontrais si fréquemment.

Je résolus de porter mes recherches sur ce point, tout en ne me dissimulant pas les difficultés de l'observation. Tout le monde sait, en effet, que la plupart des enfants des manufactures sont anémiques, et cela pour les raisons que je disais plus haut. Il était donc prudent de chercher en dehors des manufactures mes sujets d'étude, c'est ce que je fis, et ce que je fais encore à l'heure qu'il est.

Quoique j'ai déjà donné à l'Académie de médecine et à l'Académie des sciences le résultat d'une partie de mes recherches, je crois devoir y revenir encore une fois, le mal faisant chaque jour de nouveaux progrès.

Sur 33 enfants, de neuf à quinze ans, faisant un usage plus ou moins grand du tabac à fumer, 27 présentaient des effets sensibles, 22 avaient des troubles divers de la circulation, des palpitations de cœur, des difficultés de digestion, de la paresse de l'intelligence et un goût plus ou moins prononcé pour les boissons fortes ; 3 avaient des intermittences du pouls. Chez 8, l'analyse du sang accusait une diminution plus ou moins notable des globules sanguins, 12 avaient des saignements de nez assez fréquents, 10 avaient le sommeil agité, 4 présentaient des ulcérations légères de la muqueuse buccale, qui disparaissaient quand ils cessaient de fumer pendant quelques jours. Chez un enfant, la phthisie pulmonaire m'a paru être la conséquence d'une altération profonde du sang, par suite de l'usage du tabac.

De neuf à douze ans, les effets étaient plus marqués.

Chez les enfants très-bien nourris, les désordres étaient en général, moins accusés.

8 étaient âgés de neuf à douze ans ; 10 de douze à quinze ans.

11 fumaient depuis six mois, huit mois ou un an, et 16 depuis plus de deux ans.

Le traitement employé généralement contre l'altération du sang donnait presque toujours des résultats insignifiants.

Sur 11 enfants qui ont cessé de fumer et que nous avons pu suivre, 6 ont vu disparaître à peu près complètement les désordres de l'économie que j'ai signalés, et cela en moins de six mois, 3 en ont conservé une partie. J'ai perdu les deux autres de vue.

Parmi les observations que j'ai recueillies je citerai la suivante, qui ne manque pas d'intérêt. Il s'agit d'un garçon faisant ses études dans un lycée de Paris, dont il suivait les cours comme externe.

Je le connaissais depuis l'âge de six ans, et il m'avait toujours paru jouir d'une santé parfaite. Il avait quinze ans, lorsque sa mère me consulta pour des saignements de nez auxquels il était très-sujet depuis deux mois. Je fus frappé tout d'abord de la pâleur et de l'amaigrissement de ce garçon, que j'avais vu si frais un an auparavant ; et comme sa sœur était morte poitrinaire, je crus utile d'examiner avec soin la poitrine. Les poumons étaient sains, mais il avait des palpitations assez fortes et de l'intermittence du pouls. A l'analyse, on constatait une grande altération du sang. Après un examen complet de toutes les conditions dans lesquelles se trouvait l'enfant, et ne pouvant y trouver la cause de ces accidents, je les attribuai à une croissance un peu fatigante, et je le soumis à un régime particulier. Après trois mois de traitement, l'état, loin de s'améliorer, s'aggrava. On était à l'époque des vacances, et j'engageai la mère à le conduire aux bains de Dieppe. A son retour c'est-à-dire six semaines après, je l'examinai de nouveau, et les désordres que j'ai décrits persistaient. L'appétit était peut-être meilleur.

C'est alors qu'un ami de la maison me dit avoir remarqué que cet enfant, trompant toute surveillance, fumait depuis deux ans plusieurs cigares par jour. Mon jeune collègien m'avoua, en effet, qu'il fumait toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, et qu'il dissimulait cette habitude par toutes les ruses imaginables.

J'avais affaire à un garçon intelligent et qui avait confiance en moi, et je lui fis bientôt comprendre les dangers du tabac à son âge. Il me promit de ne plus fumer et il tint parole. Quatre ou cinq mois après, il avait repris tous les signes de la santé. Je dois dire cependant que les intermittences du pouls ont persisté pendant un an. Il m'avoua qu'à partir du moment où il avait commencé à fumer, il avait éprouvé un goût assez prononcé pour les boissons fortes.

Je crois utile d'ajouter qu'il résulte de mes recherches faites avec soin sur un grand nombre d'enfants, qu'il est presque impossible de ne pas admettre les conclusions suivantes :

1o Quoique difficiles à apprécier chez tous les sujets, les effets pernicieux du tabac à fumer sur les enfants sont incontestables.

2o L'usage même restreint du tabac à fumer chez les enfants amène souvent une altération du sang et les principaux désordres qui l'accompagnent : la pâleur du visage, l'amaigrissement, les palpitations de cœur, des difficultés de digestion, etc.

3o Le traitement ordinaire de l'anémie ne produit en général aucun effet tant que l'habitude persiste.

4o Les enfants qui fument accusent en général une certaine paresse de l'intelligence et un goût plus ou moins prononcé pour les boissons fortes.

5o Chez les enfants qui cessent de fumer et qui ne sont atteints d'aucune lésion organique, les désordres de l'économie que je viens de signaler disparaissent souvent très promptement et presque toujours sans laisser aucune trace.

Je n'en finirais pas si je voulais apporter à l'appui de la thèse que je soutiens tous les faits que j'ai recueillis, mais je le demande en finissant à tous les gens de bonne foi, à tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de la jeunesse, n'est-il pas du devoir des médecins, des pères de famille, des instituteurs de lui interdire absolument l'usage du tabac ? Assez de causes de dépérissement et de dépravation lui resteront au physique et au moral contre lesquelles hélas ! nous sommes à peu près impuissants dans les tristes jours que nous traversons.

J'aurais voulu, en terminant, dire un mot de la discussion engagée depuis deux mois à l'Académie de médecine sur la question du choléra, qui me semble, il est vrai, jusqu'ici n'avoir rien produit de nouveau. J'attendrai la fin du débat pour en parler. Qu'il me suffise de constater aujourd'hui que le terrible fléau semble s'étendre à peu près partout en Europe et qu'il a disparu du bassin de la Seine, limite de son extension chez nous.

DR. E. DECAISNE.